

# LA SEMAINE AFRICAINNE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4216 du Vendredi 9 Février 2024 - 71<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

## LIBYE

### L'UA franchit un pas à Brazzaville vers la conférence de réconciliation

Les Présidents et les représentants des Chefs d'Etat  
et de Gouvernement et d'autres invités (P.3)



## ARCHIDIOCESE D'OWANDO (PENORD)

### Mgr Gélase Armel Kema a pris possession du siège épiscopal

«Je ne suis pas venu comme  
un usurpateur de trône»,  
a dit le nouvel archevêque

(P.10)



## OBSÈQUES DE JEAN-PIERRE NONAULT

### L'ancien diplomate repose désormais à Boundji

(P.13)



## ETATS GENERAUX DE L'EDUCATION NATIONALE...

### Une belle réussite (P.19)

#### EDITORIAL

### Du sens des mots

#### INVITATION

La Maison d'édition LMI de Pointe-Noire prie le public de bien vouloir honorer de sa présence la cérémonie de dédicace-vente du livre de Père Christian de La Bretesche, intitulé: «Essais de «démocratie» en République du Congo» (Tome 1), qui sera organisée à l'Hôtel Saint François de Paule, hôtel ACERAC, le vendredi 9 février 2024, à 15h.

Au programme:

- Témoignages et évocations; Mot de l'éditeur; Mot du critique; Mot de l'auteur; Echanges-débat; Dédicace et vente; Apéritif.

Soyez les bienvenus!

**CANAL+ CAN**

**TOUT POUR LA CAN!**

LE DECODEUR HD FCF A TTC  
**1 000**  
A PARTIR D'EVASION  
INSTALLATION OFFERTE

REABONNEZ-VOUS\*\*  
**15 JOURS OFFERTS**  
A TOUT CANAL+

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

**Le budget 2024 validera les ambitions de l'institution**

C'est à la somme de 96.620.974.129 francs CFA qu'est arrêté le budget de la CNSS (Caisse nationale de sécurité sociale) pour cette année 2024. En l'adoptant lors des sessions bilancielles et budgétaires le 30 janvier 2024, les administrateurs affichent les ambitions de l'institution dans la mise en œuvre du plan d'action de la direction générale de la Caisse.



Les membres du Conseil d'administration en session

La recherche des moyens efficaces à l'optimisation du recouvrement des cotisations afin de pourvoir la Caisse en ressources financières, ainsi qu'à l'amélioration des méthodes et règles de gestion, de gestion financière et comptable pour rentabiliser les ressources financières sont, plus que jamais, à l'ordre du jour. Tout comme la gestion des risques professionnels pour promouvoir la prévention des risques qui a également été au centre de la session budgétaire. Le budget adopté après examen et débats connaît une hausse de 9,85%, comparé à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à la somme de 87.955.003.678 francs CFA. Il est constitué à 93,39% des ressources issues des cotisations sociales. Les prestations sociales représentent 79,01% du budget global, les

dépenses de fonctionnement 17,47% et les dépenses d'investissement 3,56% du budget global. Au sortir de ces travaux présidés par Jean-Jacques Samba par délégation du président du Conseil d'administration par intérim, Georges Emmanuel Zoula, les administrateurs ont été informés de la revendication des salariés de la Caisse qui sollicitent le réajustement de la valeur du point d'indice qui est à 300 francs CFA alors que celle de la convention collective des banques et assurances à laquelle appartient la CNSS est passée de 700 à 805 francs CFA. Finalement, le conseil a autorisé la direction générale à procéder aux négociations de l'accord d'établissement de la CNSS en vue de l'amélioration de

ce point d'indice dans la limite des provisions budgétaires. Les retraités avant tout. Enfin, les administrateurs n'ont pas manqué de prendre des délibérations, dont quatre au titre de la session bilancielles et cinq pour la session budgétaire. La CNSS est un organisme essentiel pour une couche importante de la population, «notamment les retraités, qui ont participé par leurs contributions au développement du pays et à la création de la richesse», a rappelé Jean-Jacques Samba. «Pour cela, nous avons un devoir à leur égard à travers l'efficacité de la CNSS qui doit répondre à ses obligations vis-à-vis d'eux», a-t-il indiqué.

G.-S.M.

Maître Léole Marcelle KOMBO  
Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers  
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718  
Pointe-Noire, République du Congo

**ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE GKS SERVICES**

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 17 Janvier 2014, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 19 janvier 2024, sous le folio 014/18 N°0507, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:  
**Dénomination:** GKS SERVICES;  
**Forme:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;  
**Capital:** Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA;  
**Siège social:** 302, Avenue Alfred Raoul, quartier Mpita, Arrondissement N°01 E.P.LUMUMBA, Pointe-Noire, République du Congo;  
**Objet:** La société a pour objet, en République du

Congo:  
- Prestation de Service en génie civil et Bâtiment et Travaux publics;  
- Chaudronnerie, Maintenance et Entretien généraux; Restauration; Garage; Lavage automobile; Vente pièces automobiles et divers électroménagers;  
- Logistique, Location de véhicules et Vente de véhicules.  
**Durée:** Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;  
**Gérant:** Madame Grâce Sarah KILENDO MILEBO;  
**RCCM:** CG-PNR-01-2024-B13-00021 du 23 Janvier 2024.

Pour insertion légale,  
Maître Léole Marcelle KOMBO.

Maître Léole Marcelle KOMBO  
Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers  
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718  
Pointe-Noire, République du Congo

**ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE WYDDEN CORPORATION**

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 15 Janvier 2024, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 15 Janvier 2024, sous le folio 010/2 N°0106, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:  
**Dénomination:** WYDDEN CORPORATION, en sigle «W. Corp»;  
**Forme:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;  
**Capital:** Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé à cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA;  
**Siège social:** Quartier la Base, vers le château d'eau, Pointe-Noire, République du Congo;

**Objet:** La société a pour objet, en République du Congo:  
-Fourniture de matériels, de divers produits, des équipements, des véhicules et engins; Mise à disposition du personnel; Import (matériels, produits divers et équipements, véhicules et engins); Prestation de services (assainissement, bâtiment et travaux publics, topographie, dessin industriel et divers); Gestion de ressources humaines pour le compte des entreprises.  
**Durée:** Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM.  
**Gérant:** Monsieur Eugène GOMA.  
**RCCM:** CG-PNR-01-2024-B13-00013 du 18 Janvier 2024.

Pour insertion légale,  
Maître Léole Marcelle KOMBO.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE  
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progrès

**ANNONCE LEGALE N°436/2024/BZ-C  
INSERTION LEGALE**

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

N° d'ordre	N° DE REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	ARR/DPT	REQUERANTS
1	29843 du 10-02-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.776,01m2	VILLAGE NKOOU	POOL	NGASSAKI née ELENGA Martine
2	29844 du 10-02-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 3.599,97m2	VILLAGE NKOOU	POOL	NGASSAKI née ELENGA Martine
3	29845 du 10-02-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 8.995,50m2	VILLAGE NKOOU	POOL	AYA née NGASSAKI LEPIRAT Maryline
4	29846 du 10-02-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.814,30m2	VILLAGE NKOOU	POOL	ELENGA Wilson
5	31306 du 29-12-23	Sect J, bloc 50 ; Pile 3 ; Sup : 521,38m2	QUARTIER MOUNGALI 3 (OCH)	3-BZV	TABAKA Petronille Blanche Laura
6	30930 du 16-10-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 404,96m2	RUE EBEN EZER (QUARTIER 903 NKOMBO MATARI)	9-BZV	DIOGO Edouard Christian Brice
7	31006 du 03-11-23	Sect CG, bloc 136 ; Pile 29 ; Sup : 968,32m2	QUARTIER MASSENGO	9-BZV	Société SCI GAMIO
8	31243 du 22-12-23	Sect A, bloc 21 ; Pile 10 ; Sup : 378,70m2	KINTELE (QUARTIER STADE DE LA CONCORDE)	POOL	EWOUA Toussaint Romuald
9	31187 du 15-12-23	Sect A, bloc 21 ; Piles 14 et 18 ; Sup : 586,47m2	KINTELE (QUARTIER STADE DE LA CONCORDE)	9-BZV	BOBENDA Célestin
10	31162 du 08-12-23	Sect P9, bloc 75 (ex.85) ; Pile 11 (ex.1) ; Sup : 400,46m2	76, RUE LOUFOULAKARI	4-BZV	Institut LE PRINTEMPS
11	30084 du 04-04-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 799,60m2	QUARTIER KIFOUA	POOL	NDAYA MALU Kherine Suzanne Salono
12	31076 du 20-11-23	Sect P8, bloc 192 ; Pile 12 ; Sup : 183,21m2	143, RUE DJAMBALA	4-BZV	NGANFOUOMO Charlie Levy
13	31023 du 09-11-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 687,89m2	QUARTIER LE BLAIDE	7-BZV	NGAKA Isabelle Edwige
14	30789 du 11-09-23	Sect P7, bloc 21 ; Pile 11 (ex.5) ; Sup : 579,31m2	27, RUE DOLISIE (QUARTIER LOUBASSA)	4-BZV	Enfants IBOVI
15	31304 du 29-12-23	Sect A, bloc - ; Pile 01 ; Sup : 1.192,00m2	QUARTIER KOMO (GAMBOMA)	PLATEAUX	NGOUELONDELE Hugues
16	31123 du 01-12-23	Sect P7, bloc 90 ; Pile 16 ; Sup : 213,07m2	160BIS, RUE MAYOMBE (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	MATOKO Stéphane David
17	31257 du 27-12-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 388,12m2	QUARTIER MAKABANDILOU	9-BZV	ADOU Brunele Daria
18	30973 du 30-10-23	Sect P8, bloc 66 ; Pile 12 ; Sup : 444,12m2	191, RUE BANDZAS (QUARTIER 53)	5-BZV	OPA OBOULOUTSA NDZINLA
19	31008 du 03-11-23	Sect P7, bloc 65 ; Pile 16 (ex.246) ; Sup : 341,74m2	246, RUE MADZIA (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	GAMBI Fatoumata
20	31007 du 03-11-23	Sect P3, bloc 98 ; Pile 2 ; Sup : 430,12m2	12, RUE LOUANGO	3-BZV	GAMBI Fatoumata
21	30938 du 19-10-23	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 100.000,00m2 soit 10ha	VILLAGE IMBIMI	POOL	SYLLA Abdoulayi
22	30937 du 19-10-23	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 765.096,429m2 soit 76ha50a96ca	VILLAGE IMBIMI	POOL	SYLLA Abdoulayi
23	31247 du 30-08-23	Sect A, bloc - ; Pile - ; Sup : 564,42m2	QUARTIER 01 KINDO-ODZOKO (OWANDO)	CUVETTE	ESSEBO Benoit
24	30725 du 30-08-23	Sect A, bloc - ; Pile - ; Sup : 1.166,37m2	LA CORNICHE Q. 01 KINDO-ODZOKO (OWANDO)	CUVETTE	ESSEBO Benoit
25	31199 du 19-12-23	Sect P8, bloc 100 ; Pile 10 ; Sup : 367,05m2	7, RUE LOBY	4-BZV	NGUELELE Ida Gertrude Lucie
26	30257 du 23-05-23	Sect P1, bloc 20 ; Pile 19 (ex.15) ; Sup : 278,48m2	07, RUE MAKOUAS	3-BZV	EBONDEABEKA Rosalie Françoise
27	31387 du 09-01-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 200,00m2	QUARTIER IHOUEME	POOL	LOUMBA Grâce Exaucée
28	30857 du 26-09-23	Sect P13C, bloc 50 ; Pile 1 ; Sup : 414,56m2	RUE MILANDOU (QUARTIER CITE DES 17)	4-BZV	MADAMI KITOTO Michel
29	30856 du 26-09-23	Sect P13, bloc 223 ; Pile 11 ; Sup : 351,89m2	25, RUE MISSAKOU	4-BZV	MADAMI KITOTO Michel
30	31103 du 24-11-23	Sect F, bloc - ; Pile - ; Sup : 800,00m2	KINTELE (QUARTIER LIFOUA)	POOL	POUTOU Adjim
31	30655 du 11-08-23	Sect P4, bloc 61 ; Pile 09 ; Sup : 290,15m2	11, RUE ZANAGA	4-BZV	OBONGA NGWEMBEY Charles Patrick
32	29766 du 26-01-23	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 1.600,00m2	QUARTIER LIFOUA	POOL	POGNABEKA EMEKA Antoine
33	30087 du 06-04-23	Sect P8, bloc 162 ; Pile 6 ; Sup : 175,10m2	131, RUE MAYAMA	4-BZV	SOW Amadou
34	30547 du 19-07-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 468,01m2	RUE KAËL (QUARTIER 907 MAKABANDILOU)	9-BZV	OPOMBA Bill Confiance
35	28103 du 18-01-22	Sect -, bloc - ; Pile 1 ; Sup : 3.071,00m2	QUARTIER MOUNGOUGUI (IMPFONDO)	LIKOUALA	Mission Catholique Impfondo
36	30897 du 04-10-23	Sect U, bloc - ; Pile - ; Sup : 400,00m2	KINTELE (QUARTIER IHOUEME)	POOL	BACKOLAT Noëlla Chancella
37	9119 du 13-12-13	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 1.600,00m2	KINTELE	POOL	GALEBAYI Roch Cyriaque
38	30937 du 29-11-13	Sect BF, bloc - ; Piles 44 et 45 ; Sup : 773,33m2	RUE NON DENOMMEE (Q. MAKABANDILOU)	9-BZV	GALEBAYI Roch Cyriaque
39	30987 du 31-10-23	Sect L, bloc 05 ; Pile 3 ; Sup : 2.750,00m2	NGOUENE (OYO)	CUVETTE	INGANI Bertille Inès Nefer
40	8840 du 29-10-13	Sect P9, bloc - ; Pile 5 ; Sup : 219,24m2	10, RUE SAINTE ANNE	5-BZV	GALEBAYI Roch Cyriaque
41	31188 du 18-12-23	Sect U, bloc 103 ; Pile 10 ; Sup : 433,96m2	29, RUE DIPANDA (QUARTIER M'PILA)	6-BZV	ADOUA NGUEKENI
42	31072 du 20-11-23	Zone non cadastrée ; Sup : 308.485,05m2 soit 30ha84a85ca	VILLAGE ODZIBA	POOL	Société Civile Immobilière IBORA
43	30647 du 10-08-23	Sect P14, bloc 146 ; Pile 8 (ex.62) ; Sup : 361,20m2	25, RUE NGONNY	6-BZV	KABA Jean Louis
44	30865 du 26-05-23	Sect U, bloc 103 (ex.80) ; Pile 02 ; Sup : 500,52m2	4, RUE CHACONA (QUARTIER MPILA)	6-BZV	Succession ONGAGNI Albertine
45	26968 du 29-03-21	Zone non cadastrée ; Sup : 405,41m2	QUARTIER CAMPEMENT (ZONE ROND POINT)	POOL	BOUANGUIRI Aude Prisca

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 30 janvier 2024  
Le Chef de Bureau, Gilbert MBANDZA

LIBYE

# L'Union africaine préconise le dialogue interne pour une sortie de crise

Un appel à la fin des «ingérences» extérieures dans la crise libyenne a été lancé, lundi 5 février dernier à Brazzaville, à l'issue de la réunion du Comité de haut niveau de l'Union africaine (UA) sur la Libye déchirée par une guerre civile depuis 2011. Cette rencontre, la neuvième depuis la création de ce comité présidé par le chef de l'Etat congolais Denis Sassou Nguesso, était organisée en prélude à la conférence de réconciliation inter-libyenne prévue le 28 avril à Syrte, en terre libyenne. Elle examine l'état d'avancement du processus de réconciliation nationale en Libye.

Le Président comorien Azali Assoumani, président en exercice de l'Union africaine; le président du Conseil d'Etat libyen, Mohammed el-Menfi; le Premier ministre d'Algérie, Nadir Larbaoui; le ministre des Affaires étrangères du Tchad, Mahamat Saleh Annadif; celui de la Tunisie, Nabil Ammar; le vice-ministre des Affaires étrangères d'Egypte chargé des questions africaines, Hamdi Loza; les ambassadeurs Sidi Ould El Ghadhy, représentant la Mauritanie, et Johnny Sexwale, représentant l'Afrique du Sud; le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU en Libye Abdoulaye Bathily et chef de la mission de soutien des Nations Unies en Libye; le président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et le secrétaire général adjoint de la Ligue des Etats Arabes, Hussein Hindawi, ont participé à la réunion de Brazzaville.

Les membres du Comité ont réaffirmé leur soutien au processus politique mené par la Libye, qui a pour but de conduire à des élections générales devant permettre d'unifier le Gouvernement a indiqué le communiqué final lu par Jean-Claude Gakosso, ministre congolais des Affaires étrangères.

Le Comité, ajoute le texte, «a renouvelé son appel à tous les acteurs extérieurs pour qu'ils cessent leurs ingérences dans les affaires internes de la Libye, ingérences qui (...) portent préjudice aux intérêts fondamentaux du peuple libyen, à ses aspirations légitimes, à la stabilité, à la paix et au développement».

Il a souligné le rôle crucial du

processus de réconciliation nationale dans la restauration de la confiance et de la consolidation de la paix comme condition sine qua non, préalable aux élections. Le Comité a également salué la décision du président du Conseil présidentiel libyen de créer, dans les plus brefs délais, un commissariat national à la réconciliation. Le comité a réitéré l'appel à toutes les parties prenantes libyennes pour qu'elles s'associent pleinement aux efforts de réconciliation de manière inclusive et constructive, et souligné l'aspect essentiel de la justice transitionnelle, y compris le recours aux approches traditionnelles du règlement des conflits pour promouvoir le consensus national, l'apaisement, l'unité et la cohésion sociale.

«L'exigence et l'urgence d'une solidarité plus agissante nous interpellent tous», a déclaré pour sa part Denis Sassou Nguesso.

Il a reconnu qu'il reste encore un long chemin à parcourir pour ramener la paix en Libye. «Aucune initiative ne sera plus forte que celle qui viendra du cœur et de la raison des frères libyens eux-mêmes, pour redonner espoir et foi en leur pays et œuvrer avec détermination à sa reconstruction», a-t-il dit, qualifiant la guerre en Libye de «tragédie».

En vue de résoudre cette crise, a-t-il poursuivi, «nous avons toujours privilégié le dialogue inclusif inter-libyen, comme levier de réconciliation et préalable au processus électoral».

Pour l'intérêt supérieur de la Libye, «il nous faut consolider l'évolution positive du processus politique en cours afin que



Le président Denis Sassou-Nguesso et le président du Conseil d'Etat libyen, Mohammed el-Menfi

les poches de haine ou de rancœur se transforment en une rampe de pardon, de tolérance, de patriotisme et d'acceptation mutuelle. Le temps de la guerre est inexorablement révolu. Dès lors, le retour à la paix ne peut se satisfaire des sourires de façade, des rapprochements opportunistes encore moins des fraternisations éphémères devant l'optimisme grandissant du peuple libyen de retrouver enfin la quiétude et le bien-être sérieusement hypothéqués», a indiqué Denis Sassou-Nguesso.

Pour lui, la légitimité des urnes vaut mieux que la spirale destructrice des armes. Il a réaffirmé la détermination du Congo à soutenir davantage le peuple libyen dans sa quête de paix et de sécurité.

Le président en exercice de l'Union africaine, le Comorien Azali Assoumani, a appelé à un retour rapide de la paix en Libye. Et a rendu un hommage au travail mené par le Président Denis Sassou-Nguesso, en sa qualité de président du Comité de haut niveau sur la Libye.

Président du Conseil d'Etat libyen, Mohammed El-Menfi a, quant à lui, salué les efforts entrepris par le Comité de haut niveau de l'Union africaine dans la recherche d'une solution à la crise libyenne. Il a souhaité que les élections soient organisées au plus tôt. «La réconciliation est désormais un vœu», a-t-il fait savoir.

Le Premier ministre algérien, Nadir Larbaoui, a mis l'accent sur la paix afin de parvenir à une réconciliation nationale inclusive. «Cela est possible», a-t-il dit.

Abdoulaye Bathily, représentant spécial du secrétaire général de l'ONU en Libye, a appelé les leaders libyens à s'engager avec détermination pour offrir au peuple libyen, la réalisation effective des promesses de paix, de stabilité et la réconciliation durable pour l'unité et le progrès.

Pour Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'UA, la crise libyenne a trop duré et coûté trop cher à son peuple. Elle a, selon lui, nourri «le terrorisme au Sahel» avec ses conséquences «en termes de destructions politiques et d'instabilité».

Sur la conférence de réconciliation inter libyenne, Moussa Faki Mahamat estime que son «succès restera tributaire de la volonté des Libyens eux-mêmes. Nous ne serons que le soutien de ce qu'ils vont décider en toute liberté et en toute souveraineté», a-t-il précisé.

«Il n'y aura pas d'accord politique viable sans la réconciliation; il n'y aura pas d'élections régulières, transparentes et inclusives sans la réconciliation; il n'y aura pas de paix durable sans la réconciliation; il n'y aura pas de prospérité viable sans la réconciliation des cœurs et des esprits», a-t-il estimé.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

## Du sens des mots

Ce qui se passe au Sénégal nous désarçonne littéralement. En Afrique Centrale nous connaissions un Sénégal stable, réussissant ses alternances, dans le respect de ses Constitutions. Mais depuis Dimanche, il semble que nous devions réviser nos critères d'appréciation. Nous assistons à l'écroulement d'un modèle souvent cité en exemple. A la surprise de beaucoup, le Président Macky Sall a annulé le processus électoral qui prévoyait la présidentielle pour le 25 février. Annulée et repoussée au 25 décembre selon la volonté des députés de son seul camp! L'opposition, scandalisée, parle de «coup d'Etat constitutionnel. Et de citer les nombreuses affirmations antérieures de Macky Sall et qui contredisent aujourd'hui Sall Macky. La majorité présidentielle, quant à elle, explique qu'il ne s'agit pas de porter une entorse à la Constitution ou de briguer un troisième mandat mais d'y apporter un simple ajustement structurel». A ce jeu-là, les mots sur lesquels on se base pour condamner les agissements du présent peuvent être étirés à l'infini, au point d'annuler le passé et ses engagements. La majorité ne parle pas de contourner la Constitution, mais de créer les conditions futures d'une élection apaisée, qui ne débouche pas sur une contestation ou des violences. Entre craintes de l'avenir et assurances pour le présent, l'Afrique de l'Ouest est entrée dans la zone de turbulences qui nous est familière en Afrique Centrale. Nos Constitutions y sont souples, et nos mandats élastiques. Curieusement, c'est l'Afrique de l'Ouest qui a recouru plus régulièrement ces dernières années aux coups d'Etat (même si le Gabon, en août dernier, a lui aussi installé des militaires au pouvoir – sans effusion de sang, s'empresse-t-on de souligner comme une particularité de l'Afrique Centrale). Le Sénégal va-t-il entrer dans le cycle de l'agitation politique? Personne ne saurait le jurer. En tout cas, la décision du Président Macky Sall de rabattre les cartes, à quelques heures de l'ouverture de la campagne électorale, ne plaide pas pour une poursuite paisible des us et coutumes de la démocratie sénégalaise telle qu'elle nous y a habitués depuis 1963. C'est lui que nous devrions suivre; nous nous étonnons d'avoir à lui servir de modèles.

Albert S. MIANZOUKOUTA

PARLEMENT

## Les parlementaires invités à l'action

Les deux chambres du Parlement ont procédé le 1<sup>er</sup> février à l'ouverture de leurs sessions ordinaires administratives. La cinquième de la 15<sup>e</sup> législature pour l'Assemblée nationale et la deuxième de la 14<sup>e</sup> législature pour le Sénat.

Pour Isidore Mvouba, l'année dédiée à la jeunesse doit s'inscrire dans une démarche constructive. Il a appelé les députés à se convertir à la religion de la jeunesse. «Les députés que nous sommes devons légiférer», a déclaré le président de l'Assemblée nationale.

En effet, la jeunesse représente 76%, soit les trois quarts de la population du pays. «C'est une force; mais une force qu'il convient de canaliser pour en faire un levier de développement. L'année de la jeunesse appelle de notre part imagination, force et ténacité pour mettre en œuvre des actions concrètes au service de la jeunesse de concert avec le Gouvernement»

Il a invité le Gouvernement à dénicher les niches d'emplois potentiels dans des secteurs aussi divers que variés, susceptibles de faire des jeunes de véritables hommes métiers. Isidore Mvouba a exhorté les députés à intensifier la mission de contrôle gouvernemental, en demandant chaque commission permanente de traiter les questions de leur compétence avec diligence et efficacité. Parlant des inondations, il a salué l'apport de nombreux donateurs qui viennent d'abonder le fonds d'urgence humanitaire au profit des populations affectées par cette catastrophe naturelle. Et de rappeler au bureau de l'Assemblée nationale de tirer les utiles leçons



Isidore Mvouba

des résultats de la commission d'enquête parlementaire du CHUB et des missions d'informations effectuées dans certains ministères et administrations. Isidore Mvouba a invité les députés à l'action. «Nulle argutie ne peut nous désresponsabiliser et nous détourner du



Pierre Ngolo

chemin glorieux du progrès», a affirmé le président de l'Assemblée nationale. De son côté, Pierre Ngolo a indiqué que la session qui commence doit être celle de l'amorce de la consolidation de la posture du Sénat. «Nous devons cheminer vers l'accomplissement des missions

dévolues à notre institution. Souvenons-nous toujours de nos engagements tout en ayant à l'esprit les cris de cœur des distingués élus locaux départementaux et municipaux. De même, il faudrait avoir une pleine et bonne conscience de ce que le peuple et la République sont fondés d'attendre d'un Parlement comme le nôtre qui, outre les charges traditionnelles d'une assemblée, porte la responsabilité de modérateur et de conseil de la nation», a-t-il dit.

Pour lui, il est pour les sénateurs, un impératif catégorique de s'assumer pleinement en législateur, partisan et gardien de la stabilité sociale.

Pierre Ngolo a, en outre, exprimé la compassion du Sénat envers les populations sinistrées à cause des inondations et a exhorté le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour apporter l'assistance aux victimes de ces catastrophes.

Le président du Sénat est revenu sur l'électricité et l'eau qui constituent de nos jours, un véritable sujet de préoccupation. «Les coupures régulières avec de multiples soucis qu'elles génèrent appellent à un suivi attentionné des organes de contrôle», a-t-il déclaré.

Il a stigmatisé la perpétuation d'actes d'incivisme et de délinquance en milieu urbain qui affectent considérablement la quiétude des populations. «Le Congo ne peut pas aujourd'hui laisser se développer une atmosphère de psychose», a signifié Pierre Ngolo, tout en exhortant les sénateurs à être dans l'action. «Soyons donc dans l'action; poussons à l'action et veillons à son exécution», a-t-il conclu.

A noter que les députés ont 11 affaires inscrites à leur ordre du jour alors que les sénateurs en ont 12.

Cyr Armel YABBAT-NGO

INONDATIONS

La France a fait un don de kits d'abris au Gouvernement

En solidarité aux victimes des inondations que connaît le Congo, la France par le truchement de son ambassade, a fait un don de kits d'abris au Gouvernement d'une valeur de 122 millions de Francs CFA. Il a été réceptionné le 30 janvier dernier sur le tarmac de l'aéroport international Maya-Maya par la ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, en présence de Mme Claire Bodonyi, ambassadrice de France en République du Congo.

Mme Claire Bodonyi, a souligné que ce don a été fait dans un esprit de très grande solidarité. Il est composé de plus de 500 tentes familiales, 1500 tapis de sol, 550 petits outils de construction et plus de 2000 couvertures. Elle a rappelé que les inondations sont partout dans le monde, y compris en France qui n'a pas hésité d'être aux côtés du peuple congolais par ce don.

«Grâce à vous Mme le ministre et au plan de contingence que vous avez mis en place avec le système des Nations-Unies, nous sommes en mesure de pouvoir envoyer ces palettes vers les populations les plus touchées, principalement dans la Likouala. Nous espérons que ce geste de solidarité continue à construire notre belle relation», a-t-elle déclaré.

La ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma n'a pas eu d'autres mots que de remercier le peuple, le Gouvernement et l'Etat français pour ce geste qui s'accomplit «dans cette situation de sinistre, mais aussi pour la rapidité de la réponse. Les populations attendent depuis

scolaire, surtout ceux qui sont en classes d'examen. Il n'y a pas d'autres mots que de vous dire merci», a conclu Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, visiblement émue.

Après la réception du don, la ministre s'est rendue à Mbaya, dans le district de Gamboma, département des Plateaux, pour visiter le



La ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma et Mme Claire Bodonyi

plus d'un mois déjà la réponse du Gouvernement avec ses partenaires. Parmi eux, la France. L'Etat congolais sera très marqué par cet acte de solidarité».

Elle a fait part de la volonté du Gouvernement de faire déplacer les populations de Makotipoko pour rattraper l'année scolaire pour les enfants. «Une partie de ce kit nous servira pour ériger ce site pour que ces populations soient à l'abri et que les enfants ne puissent pas perdre l'année

site devant abriter les populations déplacées de Makotipoko. Situé non loin de la rivière Nkényi, ce site a reçu l'assentiment de la ministre qui a promis de rendre compte au Premier ministre. Peu avant la visite de ce site, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma s'est entretenue avec les notables de la cour royale et les sages de Mbaya, en l'absence du roi, en déplacement à Brazzaville.

Assistance aux populations de Mbouambé-Léfini

La ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, a effectué le 30 janvier une mission d'assistance humanitaire à Mbouambé-Léfini, dans le district d'Ignie. Elle y est allée apporter le soutien du Gouvernement aux populations sinistrées, après les pluies du mois de décembre 2023, la remontée des eaux de la rivière Léfini et le refoulement des eaux du barrage d'Imboulou, provoquant des inondations et détruisant de nombreuses habitations.



Les officiels posant avec les bénéficiaires

La distribution de ces kits et des médicaments s'est faite dans l'enceinte de l'école primaire, en présence du sous-préfet d'Ignie, du représentant du FNUJAP, Victor Rakoto et du député de Ngabé, Paul Nganongo.

Une grande montée des eaux est observée sur la rivière Léfini, entraînant des inondations dans le village. Des maisons sont détruites, des hectares de labour, fruit de dur labeur et de nombreux sacrifices ont été balayés par les inondations. Des gîtes de reproduction de moustiques se sont formés et d'autres germes de maladies font surface.

Les populations de Mbouambé-Léfini ont de réels problèmes d'inondation. Les bâtiments du centre de santé intégré ne sont plus fonctionnels depuis longtemps et le personnel occupe une maison de fortune. L'embryon de paroisse catholique a longtemps été englouti. Les populations ont exprimé leur

reconnaissance au Président de la République pour avoir répondu à leurs lamentations.

Dans son allocution, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma a expliqué aux sinistrés que le Président de la République avait entendu leurs cris de détresse. «Il m'a envoyé pour vous apporter cette assistance. Acceptez ce geste de bon cœur», a-t-elle déclaré.

La ministre a réaffirmé l'engagement du Gouvernement d'être au chevet de la population tant qu'il y aura des sinistres et des catastrophes dans le pays. Elle a, en outre, apaisé les inquiétudes: «Il n'y a pas que Mbouambé-Léfini, plusieurs autres localités du Congo sont aussi touchées par des inondations. Les gens vivent à la belle étoile. Ce don ne vient pas soulager toutes vos souffrances, c'est simplement que le Président de la République

veut dire qu'il est avec vous. Dans l'entre-temps, le Gouvernement cherche des solutions pour mettre un terme au phénomène de ces inondations».

Pour l'un des doyens du village, ces inondations sont dues au refoulement des eaux du barrage d'Imboulou. «Avant, il n'y avait pas tout ça. Le village était propre. Il y a, certes, les pluies, mais elles ne peuvent pas causer autant de dégâts», a-t-il affirmé.

Des familles démunies ont reçu des kits composés, notamment de riz, d'huile, des sardines, du sel, des draps, des savons, des seaux, des matelas, des filets de pêche, des hameçons et des fils.

A signaler que pour tout le district de Ngabé, ce sont 19 localités situées le long du fleuve Congo qui sont touchées par ces inondations.

Cyr Armel YABBAT-NGO

MINISTRE DE L'ECONOMIE, ET DES FINANCES  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES  
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE DOLISIE  
NIARI-BOUENZA-LEKOUMOU

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès

ANNONCE LEGALE  
N°101/2024/BCHPF.N.B.L.

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur, Chef de Bureau de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'Immatriculation en vue de l'établissement des Titres Fonciers est en cours. Cette procédure concerne les Immeubles suivants :

N°	N° de réquisitions	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	ARR.	DEP.	REQUERANTS
01	4815 du 15/06/2023	Plle : /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 205ha28a31ca	Village Mfila (Terre Ndingui)
02	4814 du 15/06/2023	Plle : /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 272ha66a77ca	Village Mfila (Terre Ndingui)
03	4940 du 06/11/2023	Plle : Zone rurale	Bloc : /	Section : /	Superficie : 12ha00a00ca	MATSIOLA
04	4980 du 20/12/2023	Plles : 997 et 998	Bloc : 139	Section : M	Superficie : 800.00m²	LISSANGA
05	4909 du 28/09/2023	Plle : 04	Bloc : 12	Section : P	Superficie : 400.00m²	KITSITSIDI
06	4907 du 28/09/2023	Plle : 03	Bloc : 12	Section : P	Superficie : 400.00m²	KITSITSIDI
07	4844 du 06/07/2023	Plle : 03	Bloc : 65	Section : L	Superficie : 400.00m²	Village MOUKONDO
08	4628 du 24/10/2022	Plle : Zone rurale	Bloc : /	Section : /	Superficie : 8500.00m²	Mont Fleury
09	4884 du 01/09/2023	Plle : 247	Bloc : /	Section : C	Superficie : 340.00m²	Village PASSI-PASSI
10	4769 du 26/04/2023	Plles : /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 25000m² soit 2ha50a00ca	MOUKONDO
11	3619 du 27/11/2018	Plle : 10	Bloc : 03	Section : B1	Superficie : 400.00m²	CAPABLE
12	4975 du 15/12/2023	Plles : 02	Bloc : 102	Section : g	Superficie : 447.56m²	TELEVISION
13	4954 du 17/11/2023	Plle : 01	Bloc : 36	Section : K	Superficie : 680.36m²	CITE EMERAUDE
14	4569 du 27/07/2022	Plle : 04	Bloc : 1	Section : A1	Superficie : 400.00m²	BATSANGUI
15	4869 du 18/08/2023	Plle : 04	Bloc : 31	Section : J	Superficie : 874.44m²	Matséndé en face d'Asia Congo
16	4933 du 03/11/2023	Plle : 06	Bloc : 8qter	Section : C1	Superficie : 400.00m²	Matséndé en face d'Asia Congo
17	4932 du 03/11/2023	Plle : 04	Bloc : 8qter	Section : C1	Superficie : 400.00m²	Matséndé
18	4936 du 03/11/2023	Plles : 03,04,05 et 06	Bloc : 34	Section : C1	Superficie : 1600.00m²	Matséndé
19	4935 du 03/11/2023	Plles : 3,5,6 et 7	Bloc : 48	Section : C1	Superficie : 1600.00m²	Matséndé
20	4937 du 03/11/2023	Plles : 2bis et 3bis	Bloc : 2bis	Section : F	Superficie : 958.053m²	Aéroport
21	4934 du 03/11/2023	Plles : 01 et 02	Bloc : 34	Section : C1	Superficie : 800.00m²	Matséndé en face d'Asia Congo
22	4984 du 17/01/2024	Plle : 6	Bloc : 3	Section : B	Superficie : 450.00m²	Quartier n°4
23	4966 du 08/12/2023	Plle : 10	Bloc : 138	Section : M	Superficie : 600.00m²	QUARTIER FAD
24	4982 du 25/12/2023	Plles : Domaine	Bloc : /	Section : /	Superficie : 5684.35m²	Village Mbouloumounoua
25	4724 du 03/02/2023	Plle : 11	Bloc : /	Section : B	Superficie : 1415.41m²	LOUDIMA GARE
26	4942 du 06/11/2023	Plle : 06	Bloc : 55	Section : C1	Superficie : 400.00m²	Matséndé en face d'Asia Congo
27	4939 du 03/11/2023	Plles : 11 et 12	Bloc : 05	Section : C1	Superficie : 800.00m²	Matséndé en face d'Asia Congo
28	4080 du 20/01/2021	Plle : 259	Bloc : 27	Section : A1	Superficie : 750.00m²	CITE EMERAUDE
29	4938 du 03/11/2023	Plle : 03	Bloc : 8qter	Section : C1	Superficie : 400.00m²	Matséndé (en face d'Asia Congo)
30	4914 du 02/10/2023	Plle : 1	Bloc : 111	Section : L(ex 2)	Superficie : 400.00m²	Embarquement SARIS 1
31	4946 du 09/11/2023	Plle : 5	Bloc : 83	Section : P	Superficie : 500.00m²	LOUADI 5 NKAYI
32	4945 du 09/11/2023	Plles : 4,5,6,7,8 et 9	Bloc : 94	Section : P	Superficie : 3000.00m²	LOUADI 5 NKAYI
33	4906 du 27/09/2023	Plle : 6	Bloc : 96	Section : P	Superficie : 500.00m²	LOUADI 5 NKAYI
34	4929 du 27/10/2023	Plle : 07	Bloc : 06	Section : P	Superficie : 400.00m²	MAFOUBOU (CBE)
35	4930 du 27/10/2023	Plle : 07	Bloc : 06	Section : M4	Superficie : 400.00m²	LISSANGA
36	4931 du 03/11/2023	Plle : 01	Bloc : 58	Section : AB	Superficie : 625.00m²	KIMBAMBA TETSI (Km7)
37	4927 du 24/10/2023	Plle : 2	Bloc : /	Section : F	Superficie : 1086.12m²	MANGUEMBO
38	4920 du 17/10/2023	Plle : 04	Bloc : 30	Section : K	Superficie : 400.00m²	GAIA
39	4172 du 11/05/2021	Plle : 07	Bloc : 77bis	Section : M	Superficie : 400.00m²	LISSANGA
40	4943 du 06/11/2023	Plles : 6, 7 et 8	Bloc : 22	Section : K(exM)	Superficie : 1500.00m²	MAIRIE II
41	4951 du 14/11/2023	Plle : 3	Bloc : /	Section : E	Superficie : 500.00m²	BOUANSA
42	4960 du 27/11/2023	Plles : 1053, 1054 et 1055	Bloc : 95	Section : P	Superficie : 1170.00m²	LOUADI 3
43	4953 du 17/11/2023	Plle : 92	Bloc : /	Section : D	Superficie : 625.00m²	Bas - Fleury
44	4979 du 19/12/2023	Plle : 07	Bloc : 50	Section : I	Superficie : 375.00m²	Baongo
45	4774 du 03/05/2023	Plle : 02	Bloc : /	Section : Q	Superficie : 400.00m²	MANGANDZI N°1
46	4773 du 03/05/2023	Plles : 12	Bloc : /	Section : Q	Superficie : 400.00m²	MANGANDZI N°1
47	4963 du 30/11/2023	Plles : 1 à 10	Bloc : 2	Section : F	Superficie : 5000.00m²	JINIADI
	4987 du 17/01/2024	Plles : Réserve foncière de l'Etat	Bloc : /	Section : /	Sup. : 3.473.05m² soit 0ha34a73ca	MOUKANDA
	4986 du 17/01/2024	Plles : Terres coutumières	Bloc : /	Section : /	Sup. : 65.990.80m² soit 6ha59a91ca	MOUKANDA

Au delà de deux (02) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera recevable (Art, 26 de la loi 17/2000 portant régime de la Propriété Foncière).

Dolisie, le 29 Janvier 2024  
Pour Insertion Legale

Paterne Dimitri ELAPIE  
Inspecteur des Impôts

DROITS HUMAINS AU CONGO

Des avancées appréciables

La délégation congolaise conduite par le garde des Sceaux, ministre de la Justice, des droits humains et des peuples autochtones, Aimé Ange Wilfrid Bininga, a pris part du 30 au 31 janvier dernier au quatrième examen périodique universel (EPU) des droits de l'homme des Nations Unies à Genève en Suisse.

Dans son intervention, le ministre congolais a présenté la situation générale des droits de l'homme dans son pays en insistant sur des avancées positives enregistrées ces cinq dernières années; mais également la nécessité pour le Congo de demeurer fidèle à ce mécanisme onusien. «Le Congo s'engage à maintenir le comité interministériel mis en place après le troisième passage et mettra en place un mécanisme interministériel de suivi pérenne des rapports à soumettre aux organes des traités», a-t-il expliqué. Ainsi, quatre-vingt-quinze questions ont été posées par quatre-vingt-quinze pays se rapportant aux droits de l'homme, de la femme, des filles, des peuples autochtones et bien

d'autres. Répondant à ces interpellations, le ministre Aimé Ange Wilfrid Bininga a rassuré les participants de la détermination du Congo à garantir et à protéger les droits humains. Il a indiqué que l'Etat congolais restait convaincu de la nécessité du développement intégral comme facteur déterminant dans la garantie des droits de l'homme. «C'est à ce titre que tous les droits sans exclusivité feront l'objet d'un intérêt particulier en relation avec les politiques publiques mises en œuvre par le Gouvernement. Et c'est d'ailleurs dans cette perspective que cette année 2024 a été décrétée par le Président de la République, année de la jeunesse». Rappelons que l'EPU est



La délégation congolaise à Genève

un mécanisme du Conseil des droits de l'homme unique en son genre. Il incite chaque Etat membre à procéder tous les cinq ans à une évaluation par les pairs de son bilan en matière de droits de l'homme. L'EPU permet régulièrement à chaque Etat de rendre compte des mesures qu'il a prises pour améliorer la situation des droits humains à l'échelle nationale et pour surmonter les obstacles à l'exercice des droits de l'homme et de recevoir des recommandations d'autres Etats membres des Nations Unies s'appuyant sur des contributions de différentes parties prenantes et des

rapports de présessions, en vue d'une amélioration continue. Créé en mars 2006 par les Nations Unies, l'EPU est conçu pour encourager, soutenir et développer la promotion et la protection des droits de l'homme dans chaque pays. La délégation congolaise à Genève était constituée de la ministre en charge de la Promotion de la femme, de l'intégration de la femme au développement et de l'économie informelle, Inès Nefer Ingani; des parlementaires et des secrétaires permanents des Conseils consultatifs.

KAUD

REFORME DE L'ETAT

Avancer et évaluer, recommandent les donateurs

Le Ministère en charge de la réforme de l'Etat a organisé les 1<sup>er</sup> et 2 février derniers, un atelier de restitution des résultats préliminaires du diagnostic des capacités nationales en suivi évaluation. C'était sous le patronage du ministre Luc Joseph Okio, et en présence de la représentante résidente du PNUD, Mme Adama Dian Barry; du représentant du FNUAP, Victor Rakoto; Edoé Djimitri Agbodjan, coordonnateur du centre de renforcement des capacités en évaluation et gestion de la performance. L'objectif global de l'atelier était de co-construire avec les parties prenantes les résultats préliminaires et les recommandations du diagnostic, au regard des données collectées et analysées.

La cérémonie d'ouverture a connu la participation des ministres Ingrid Olga Ebouka-Babackas, du Plan, de la statistiques et de l'intégration régionale; Jean-Luc Mouthou, de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation; Ludovic Ngatsé, du Budget, des comptes publics et du portefeuille public et Jean Rosaire Ibara, du contrôle d'Etat, de la qualité, du service public et de la lutte contre les antivaleurs. «Notre plus grande satisfaction aujourd'hui est de voir le Congo emprunter cette voie dans la mise en œuvre des réformes de suivi et évaluation. C'est une voie de sagesse», a déclaré Edoé Djimitri Agbodjan. Et d'ajouter: «Notre rôle à votre côté est d'accompagner ce processus en mettant à la disposition des décideurs, le maximum possible d'informations, sur ce qui marche et ce qui ne marche pas, sur les scénarii possibles et leurs chances de réussites, pour vous permettre de prendre les décisions les plus avisées». Pour le ministre Luc Joseph Okio, l'évaluation des capacités nationales en suivi et évaluation est une occasion inestimable de mesurer les forces et faiblesses du dispositif actuel, afin

d'en avoir une compréhension approfondie. «Cela facilitera la mise en place d'un dispositif national de suivi et évaluation cohérent, s'appuyant sur la maîtrise et la gestion des données probantes en vue de mesurer de manière pertinente l'impact des politiques publiques; identifier des opportunités d'employabilité pour les jeunes; gérer les ressources de manière efficiente; orienter les efforts du Gouvernement vers l'amélioration continue de la gouvernance publique, par le renforcement des compétences du personnel, l'adoption de meilleures pratiques et l'investissement dans des outils technologiques modernes», a-t-il dit. Il a invité les participants à y porter une attention soutenue, à la mesure de l'intérêt que le Gouvernement et les citoyens, tous ensemble, attendent y apporter. «Vos analyses et recommandations participeront à la réalisation d'un état de lieu conséquent, en vue de parvenir à l'institutionnalisation du suivi-évaluation dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sur la base des données probantes, et la mise en place d'un programme national de renforcement des



Pour la postérité

capacités en suivi-évaluation aux fins de développement des compétences et des expertises dans ce domaine. Les résultats de cet atelier vont incontestablement façonner le paysage évaluatif en République du Congo», a indiqué Luc Joseph Okio. Fruit d'un travail inclusif, les résultats préliminaires de ce diagnostic dressent un état des lieux sans complaisance du dispositif national de suivi évaluation. «Ils nous donnent la mesure de nos forces, mais aussi de nos faiblesses. Ils nous renseignent également sur les opportunités et les menaces qui pourraient se présenter à nous», a précisé le ministre dans son mot de clôture. Pour lui, cet état de lieux n'est pas une fin en soi, mais un point de départ pour engager une réforme profonde et durable du système évaluatif en République du Congo. «De manière générale, il s'agit d'intégrer la culture de suivi et évaluation dans l'approche managériale». Il a formulé le vœu que le suivi

et évaluation intègrent désormais la pratique administrative à tous les niveaux. «C'est là que se situe la clé de l'amélioration des rendements et de la mesure de l'efficacité», a-t-il conclu. Parmi les recommandations prises figurent la mise en place d'un dispositif institutionnel au niveau national de suivi évaluation; l'élaboration d'une loi mettant en place une politique nationale de suivi évaluation; la vulgarisation des différents relatifs au suivi-évaluation; l'intégration de la digitalisation de l'action de planification suivi-évaluation dans la politique de numérisation nationale Congo Vision Digitale 2024-2030; la restructuration et opérationnalisation du comité national de coordination de suivi-évaluation du plan d'action national pour les personnes handicapées; la prise des textes d'application de la loi n°31-2019 du 10 octobre 2019 d'orientation de la performance de l'action publique.

Cyr Armel YAABBAT-NGO

COUP D'OEL EN BIAIS

« La jeunesse congolaise pourrait devenir une bombe de destruction massive », dit «Pona Ekolo» Tel est le sentiment du coordinateur général de la dynamique «Pona Ekolo Samu na Bwala», Digne Elvis Tsalissan Okombi, au regard des antivaleurs qui prennent le dessus sur les vertus et l'amour du travail bien fait qui a disparu au profit du gain facile. «Nous sommes devenus une société de corrompus et de corrupteurs. La prostitution juvénile et la pédophilie, amplifiées par les réseaux sociaux, détruisent les mœurs au vu et au su de tous. Si la jeunesse congolaise n'est pas orientée, elle se transformera en une bombe de destruction massive de la société», a-t-il fait averti lors de la 18<sup>e</sup> session ordinaire du comité directeur de son mouvement.

**Prix du ciment : l'autre ajustement qui s'imposait** Depuis le 29 janvier 2024, les prix du ciment ont été ajustés (50% de hausse) en raison de la flambée des coûts de production décriés par les industriels depuis 2021. L'information a été rendue officielle par une note du ministre d'Etat, ministre du Commerce signée le 26 janvier 2024 en application des instructions du Premier ministre après examen du rapport de la commission interministérielle de relèvement des prix. A Brazzaville, la tonne de ciment type 42.5N coûte désormais 89.956 francs CFA et le sac de 50 kg à 4.900 francs CFA. A Pointe-Noire, le prix de la tonne est fixé à 87.956 francs CFA (4.700 francs CFA le sac), à Dolisie 78.956 francs CFA (4150 francs CFA le sac). A Kintélé, il faut déboursier 88.956 francs CFA (5.075 francs CFA le sac), à Oyo 97.956 francs CFA (5100 francs CFA le sac). Mais à Kinkala, localité plus proche des sites de production que Brazzaville et Kintélé, la tonne est maintenant vendue à 95.456 francs CFA (5075 francs CFA le sac). «Cela mérite des explications», a réagi un consommateur.

**Des denrées alimentaires prohibées reviennent allègrement sur le marché** Croupions de dinde, langues de bœuf, gésiers de volaille, têtes et croupions de poulets, côtes, etc., continuent d'atterrir dans nos assiettes. Pourtant, il y a quelques années le ministère du Commerce et des approvisionnements avait pris des mesures tendant à faire disparaître de nos marchés ces denrées alimentaires importées d'Europe, jugées nocives pour la santé des citoyens. Des spécialistes expliquaient le caractère nocif de ces produits en allant jusqu'à y soupçonner la présence de particules cancérigènes. Les autorités devraient reprendre la main sur ce dossier.

**A Bacongo, un caniveau transformé en urinoir** Un drôle d'urinoir se trouve sur le tronçon de route compris entre l'avenue Matsoua (avant l'avenue Mbiemo) et la rue John Sodergren. Le caniveau qui la borde est trop arrosé d'urines dont on ne peut mesurer la quantité au regard des odeurs nauséabondes qui se dégagent à cet endroit. La plupart des gens qui fréquentent les caves et VIP implantées aux alentours se plaisent, après avoir ingurgité des bouteilles de bière, à uriner dans ce caniveau malgré l'interdit affiché sur les murs des parcelles. Et pourtant, dans ces lieux de jouissance on trouve des toilettes leur permettant de vider leurs vessies. Le cas de ce tronçon de route n'est pas unique car des urinoirs improvisés existent un peu partout dans la capitale congolaise.

Maître Talitha Emma Sarah MALONGA Notaire, exerçant en l'Etude de Maître Felix MAKOSSO LASSI, Notaire, titulaire d'un Office à Brazzaville sis au n°68 Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, enceinte SOPECO, centre-ville, face Congo Telecom, République du Congo B.P : 1444, Tel. 00242 06.481.46.10.

« HONGDA LIANSHAO CONGO ENGINEERING Co., Ltd. » Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle Au capital de : 1.200.000 francs CFA siege social : N°16, Avenue Nelson Mandela, Quartier SOCOPRISE Pointe-Noire, République du Congo RCCM N° CG-PNR-01-2024-B13-00028

**AVIS DE CONSTITUTION** Aux termes d'un acte notarié enregistré au bureau d'Enregistrement des Domaines et des Timbres EDT Centre Pointe-Noire, le 30 Janvier 2024 sous le N°0286 folio F°021/9 il a été créé en application de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et GIE, une Société à Responsabilité Limité Unipersonnelle, répondant aux caractéristiques suivantes :  
**Dénomination** : HONGDA LIANSHAO CONGO ENGINEERING Co., Ltd.  
**Sigle** : H.L.C.E  
**Forme Juridique** : Société à Responsabilité limitée Unipersonnelle  
**Capital social** : 1.200.000 FCFA  
**Siege social** : N°16, Avenue Nelson Mandela, Quartier SOCOPRISE  
**Objet social** : Extraction de minerais de fer, Autres travaux spécialisées de construction  
**Durée** : 99 ans  
**Dirigeant** : Monsieur PENG Huabin  
**Dépôt légal** : Greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire le 01 Février 2024 sous le numéro CG-PNR-01-2024-B13-00028

Pour Avis, La Notaire

**AVIS DE REDUCTION DE CAPITAL MOTIVEE  
PAR DES PERTES****CABINET DE MAITRE BINGOUBI BENOIT****Avocat à la Cour****538, rue Sounda, Plateau des 15 ans, Croisement des avenues de 16ème et Loutassi, Brazzaville****Tél. 05 528 41 35**

bingoubibenoit65@gmail.com

Fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2023 de NSIA Assurances, («la Société»), les Actionnaires ont décidé de:

- réduire le capital social d'un montant de deux milliards neuf cent cinquante-quatre millions cent quatre-vingt mille (2 954 180 000) FCFA, par annulation de deux cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent dix-huit (295 418) actions d'une valeur nominale de dix mille (10 000) FCFA,

pour ramener le capital social de son montant de huit milliards six cent vingt-neuf millions cent quatre-vingt mille (8 629 180 000) FCFA à cinq milliards six cent soixante-quinze millions (5 675 000 000) FCFA.

Cette réduction de capital est réalisée par la réduction du nombre d'actions qui passe de huit cent soixante-deux mille neuf cent dix-huit (862 918) actions à cinq cent soixante-sept mille cinq cent (567 500) actions.

- modifier, en conséquence, l'article 6 des statuts relatif au capital

social.

Les documents suivants ont été déposés au Greffe du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville:

- le rapport du commissaire aux comptes sur la réduction de capital;

- le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 décembre 2023.

*Pour Avis*

**Maître BINGOUBI Benoit**



**Projet d'accompagnement des jeunes via l'appui à la gouvernance et valorisation du métier de l'OPC.**

**AMI\_GRETT\_JAGOV 2/001/2024**

**Réf. B719**

1. Fondé en 1976, le Gret est une ONG internationale de développement, de droit français qui agit du terrain au politique pour lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités structurelles, limiter les vulnérabilités, améliorer l'accès aux services de base et promouvoir les droits économiques et sociaux, le renforcement des capacités des acteurs des sociétés civiles et au progrès des gouvernances publiques. Présente au Congo depuis 2002, elle travaille sur plusieurs thématiques tel que l'assainissement, l'insertion emploi, l'agroforesterie, l'appui à la société civile et aux collectivités locales. Dans le cadre de la mise en œuvre de la seconde phase de la convention programme Jeunes Actrices Du monde De Demain (JADE) financé par l'Agence Française de Développement (AFD), au Congo se réalisera le projet JAGOV 2 (Projet d'accompagnement des jeunes via l'appui à la gouvernance et valorisation du métier de l'OPC).

2. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de ce projet, le Gret sera amené à organiser des activités qui mobiliseront, plusieurs prestataires. Conformément à ses procédures, le Gret souhaite signer un contrat cadre avec des entités répondant aux critères selon les lots énoncés ci-dessous. Dans le but de faciliter la sélection, le Gret lance un appel à manifestation d'intérêt auprès des artisans/entreprises/entités fournissant lesdits services.

3. Par le présent appel à manifestation d'intérêt, le Gret invite les prestataires ayant les qualifications requises dans les domaines ci-dessous citer à manifester leur

intérêt et à présenter leur dossier de candidature. Le prestataire retenu aura avec le Gret un contrat-cadre en vue de la réalisation des prestations couvertes par le présent appel à manifestation d'intérêt. Il s'agit:

- Lot 1: Un service de restauration/ traiteur
- Lot 2: mise à disposition de façon ponctuelle d'une salle de formation d'au moins 30 places
- Lot 3: impression des supports de communication (affiches, flyers, tee shirt, casquette)
- Lot 4: Un consultant ou groupe de consultant pour la révision du référentiel de métier d'opérateur de pré collecte et l'élaboration d'un livret professionnel d'apprentissage (LPA) et autres supports connexes
- Lot 5: Un artiste, groupe d'artistes, troupe théâtrale pour la réalisation d'un spot télédiffusé sur les bonnes pratiques de gestion des déchets

Une structure peut répondre à un ou plusieurs lots. Toutefois, il devra préciser le ou les numéros auxquels elle répond et présenter séparément un dossier pour chaque lot

4. Les prestataires selon leurs secteurs d'activités devront produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés, expérimentés et ont un dossier fiscal à jour. Il s'agit particulièrement de présenter:

- Un catalogue de présentation des activités réalisées par le prestataire
- Une fiche ou curriculum vitae présentant les expériences du ou des prestataires (dans le cas des groupes : consultant et artiste)
- Une liste des coûts unitaires appliqués
- une offre technique et financière

- Une liste de références ( anciens et actuels clients)
- Un dossier fiscal composé des pièces ci-après: Extrait de registre de commerce, NIU, SCIET, SCIEN, Régime et résidence fiscale, patente datant d'au moins 12 mois, carte d'artistes

5. Le Gret s'est engagé à contribuer à la lutte contre la fraude et le financement du terrorisme. Le prestataire retenu présentera les pièces d'identité des principaux responsables de la structure pour permettre le criblage dans la liste des sanctions UE. Le prestataire retenu devra fournir au Gret au début de l'année N+1 la copie du reversement à l'administration fiscale de la TVA et la CA collectée sur les prestations réalisées l'année N dans le cadre du contrat cadre qu'il signera avec le Gret.

6. Les termes de référence en lien avec chaque lot sont à retirer dans les locaux du GRETT sis 798, rue Moukoulou / Plateau des 15 ans à compter du 5 Février de 9h à 16h30.

7. Les dossiers de candidature doivent parvenir au plus tard le 26 Février 2024 à 16h00 (Toute offre qui arrivera après l'heure et la date de clôture ne sera pas considérée). Les dossiers doivent être déposés au siège du Gret sis 798, rue Moukoulou / Plateau des 15 ans.

*Brazzaville, le 30 janvier 2024*

**Fleuriane PANGHOUD**  
**Cheffe de projet**

SENEGAL

# Le report de la présidentielle entériné par les députés

L'annonce du président Macky Sall de reporter sine die l'élection présidentielle du 25 février 2024, a été suivie d'un rassemblement de candidats de l'opposition, dimanche 4 février à Dakar. Ils ont appelé au lancement de la campagne électorale avant d'être dispersés par les Forces de sécurité, à coup de gaz lacrymogène et plusieurs opposants ont été interpellés. Dans la nuit de lundi 4 à mardi 5 février, la loi visant à repousser la présidentielle du 25 février, a été entérinée par les députés. Le scrutin est fixé au 15 décembre 2024.

La colère est montée d'un cran dans la capitale sénégalaise, suite au discours à la nation du président Macky Sall annulant le décret portant convocation du corps électoral pour l'élection présidentielle du 25 février. L'opposition et la société civile craignent désormais un lendemain politique incertain pour le Sénégal

sans un dialogue sincère en témoignent les réactions des citoyens. Le chef de l'Etat a annoncé abroger le décret sur la convocation du corps électoral, reportant la tenue de l'élection présidentielle. L'Assemblée nationale a ainsi adopté la loi visant à repousser la présidentielle initialement prévue le 25 février, au 15 décembre



Les députés sénégalais ont "sauvé" la peau de Macky Sall

2024. Des députés de l'opposition ont été évacués du Parlement par les Forces de l'ordre. Ce vote plonge le pays dans l'inconnu et fait craindre une ébullition. Le président Macky Sall restera

dans ses fonctions jusqu'à l'installation de son successeur, précise une autre disposition de la loi. La décision dénoncée par ses détracteurs comme un coup d'Etat constitutionnel, a provoqué un tollé parmi les candidats qualifiés et au sein de la société civile, y compris dans les milieux religieux. La tension est montée d'un cran au Sénégal, considéré comme un îlot de stabilité en Afrique de l'Ouest, après l'annonce du président Macky Sall de reporter la présidentielle.

Alain-Patrick MASSAMBA

TCHAD

# L'élévation de trois chefs coutumiers au rang de sultan fait polémique

Les chefs traditionnels ont un statut officiel reconnu par la Constitution tchadienne depuis l'indépendance. C'est ainsi que le ministre de l'administration du Territoire a signé, il y a quelques jours, un décret qui élève trois chefs traditionnels du Sud au rang de sultan. Ce geste qui a été interprété comme une volonté de «réparer une injustice» a été beaucoup salué, mais également, suscité une énorme polémique.



Les chefs coutumiers du Tchad

Jusqu'ici, au Tchad, les chefs traditionnels n'avaient pas le même rang protocolaire ni le même salaire. Le pouvoir avait placé au sommet de la pyramide les sultans issus de l'espace arabo-musulman. Le gouvernement de transition vient de «réparer une injustice qui durait depuis longtemps» en élevant trois chefs traditionnels du Sud: le Gong de Léré, le Wang Doré et le Mbang de Bedaya, au même rang que les sultans. «Par le passé, il existait des sultanats, notamment dans le Ouaddaï, dans le Kanem, mais il y avait aussi le Gong de Léré qui régnait jusqu'à la frontière du Nigeria. Ils avaient des domaines plus vastes, mais ils n'avaient pas les mêmes avantages que leurs confrères du Nord appelés sultans. Aujourd'hui, par ce décret, ces trois chefs traditionnels et coutumiers, qui sont aussi des chefs spirituels au Sud, vont bénéficier de ces avantages. En soi, c'est une très bonne chose. Ils ont réparé une situation qui était conflictuelle, une discrimination», analyse le politologue Ngarlem Toldé. Cependant, les manifestations de joie se sont vite doublées d'une vive polémique suscitée

par les termes utilisés dans le décret ministériel qui parle d'élever ces chefs traditionnels «au rang de sultan», des mots qui ont tout de suite enflammés certains, car beaucoup dénoncent une volonté d'islamiser le Sud animiste et chrétien ou encore une forme de dédain. Un haut cadre de la Primature a tenté de calmer les esprits

en regrettant «une formulation maladroite», avant de corriger que «le ministre voulait dire qu'ils sont élevés au même rang que les sultans», et en appelant à «se focaliser plutôt sur ce premier pas vers plus d'égalité et de justice au Tchad».

Gaule D'AMBERT

IN MEMORIAM

Il a plu à Dieu de rappeler à Lui notre père, le Docteur André Jean Paul MAMBOUENI, «Vieux Mboues», «Ya Mboueni», mercredi 8 février 2017. A l'occasion de ce triste et douloureux anniversaire, la veuve et les enfants MAMBOUENI prient tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire. Sept ans, jour pour jour, se sont écoulés depuis que nous avons été ravagés par sa disparition. Malgré l'usure du temps, la douleur de son absence continue de peser sur ses bien-aimés, comme une chape de plomb. Mais l'espérance de la résurrection et des grandes retrouvailles dans la gloire nous reconforte. Que son âme repose en paix près de Jésus-Christ notre seul et véritable Sauveur!



GABON

# Oligui Nguema annonce une subvention à la presse nationale

L'annonce a été faite il y a quelques semaines, par le colonel Manfoumbi-Manfoumbi, porte-parole du Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI) au Gabon. L'aide à la presse nationale est désormais de 500 millions de FCFA.



Brice Clotaire Oligui Nguema adulé par les journalistes

Le président de transition a décidé de rétablir et augmenter cette subvention qui pendant le règne du président déchu Ali Bongo Ondimba était à 120 millions de FCFA. D'après le porte-parole du CTRI, le président de Brice Clotaire Oligui Nguema a décidé d'augmenter cette aide parce qu'il est conscient de la situation «structurellement fragile» de la presse gabonaise.

Cette augmentation montre l'importance de la presse pour le président de transition qui a récemment mandaté son ministre de l'Economie pour lui proposer des pistes de solutions sur un paiement unique ou simplifié des impôts au profit des entreprises de presse.

A-P MASSAMBA

TELEMA GROUP

Société A Responsabilité Limitée  
Au capital d'Un Million Cinquante Mille (1.050.000) F CFA  
Siège social sis Avenue Tchicaya U'tamsi, Mpita - Pointe-Noire  
République du CONGO

CONSTITUTION

Conformément à la loi, il a été constitué, le premier juillet deux mille vingt, une Société A Responsabilité Limitée dénommée «TELEMA GROUP» dont les statuts ont été déposés au rang des minutes du Notaire, Maître G.C YABBAT-LIBENGUE, pour authentification et enregistrés au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire CENTRE, le 26 mai 2021, sous le folio 097/5 N° 620.

**Forme:** Société à Responsabilité Limitée qui se trouvera régie par l'acte uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt économique et Les statuts.

**Objet social:** Fourniture des services principalement aux entreprises :

- Travaux neuf et maintenance industrielle (électricité, mécanique, tuyauterie, chaudronnerie);
- Travaux de construction et de génie civil ;
- Travaux de désinsectisation, de dératisation et de désinsectisation des sites on/offshore ;
- Mise à disposition du personnel ;
- Travaux de ramassage des ordures domestiques ;
- Travaux de forage d'eau ;
- Location et fourniture des groupes électrogènes ;
- Fourniture des biens principalement aux entreprises :
- Fourniture des câbles électriques (ESP, élec/ Instrum...);
- Fourniture de matériel et mobilier de bureau;
- Livraison d'eau potable ;
- Commerce Général ;
- Import/Export.

Et généralement, la société pourra exercer ou développer des activités connexes, se rapportant aux activités principales ci-dessus.

**Dénomination sociale:** La société prend la dénomination suivante: TELEMA GROUP.

**Siège social:** Le siège social est fixé Avenue Tchicaya U'tamsi, Mpita à Pointe - Noire, Centre - Ville, BP : 4726 - République du Congo ;

**Durée:** La durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir, à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou propagation.

**Capital social:** Un Million Cinquante Mille (1.050.000) Francs CFA, divisés en Cent (105) Parts sociales d'une valeur nominale de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune; souscrites totalement et libérées intégralement.

**Gérance de la société:** Madame MOUKOUANGA LEMMYE Christelle, demeurant et domiciliée à Pointe Noire, a été nommée en qualité de Gérant.

**Dépôt légal:** Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe - Noire, le 28 mai 2021.

**Immatriculation:** La société dénommée TELEMA GROUP SARL est immatriculée au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier, sous le numéro : RCCM : CG-PNR-01-2021-B12-00317.

TELECOMMUNICATIONS

**Les responsables d'associations sensibilisés sur l'ajustement des tarifs**

Le directeur général de l'Agence de régulation des Postes et communications électroniques (ARPCÉ), Louis Marc Sakala, a échangé le 31 janvier 2024 avec les responsables des associations de défense des droits des consommateurs. Les échanges ont porté entre autres sur la compréhension du calcul des coûts, les prix du Mégabit de l'internet et l'application de ces coûts par les consommateurs. Cette réunion fait suite à celle tenue entre l'ARPCÉ et les responsables des opérateurs de téléphonie mobile.



Le directeur de l'ARPCÉ entouré des responsables des associations de défense des droits des consommateurs.

L'objectif de cette rencontre était de sensibiliser les associations de défense des droits des consommateurs sur l'ajustement des tarifs afin qu'ils servent à leur tour de relais d'informations auprès des consommateurs.

«Les questions ont été évoquées sur les prochaines tranches tarifaires, qui sont actuellement en cours d'étude et de calcul. Nous avons promis de faire un retour aux différents présidents d'associations de défense des droits des consommateurs afin de les rassurer que le calcul se fera en toute impartialité, en tenant compte de tous les facteurs endogènes et exogènes que nous vivons tous dans le pays et à l'extérieur du pays», a déclaré Louis Marc Sakala.

Pour Idriss Antonin Bossoto, président de l'Association des consommateurs des services des postes et télécommunications, les intérêts des consommateurs ne peuvent pas être mis de côté, mais, il fallait également assurer la protection du business des opérateurs. «Le directeur général de l'ARPCÉ et son institution ont prévu dans les jours à venir organiser un atelier de sensibilisation sur la tarification des prix du secteur des télécommunications. Ce séminaire permettra aux associations des consommateurs et au grand public d'avoir des idées claires sur la problématique des tarifications, mais également des intérêts des consommateurs et des utilisateurs des communications électroniques en République du Congo», a-t-il dit.

Pour sa part, Gelasse Eric Malonga Malonga, président de l'Association congolaise des consommateurs (ACC), a affirmé: «Par rapport aux plaintes des opérateurs qui avaient déjà augmenté les prix de l'offre internet, le directeur général a mis à notre disposition toutes les situations. Il va regarder comment faire du poids avec ces mesures, parce qu'il faut voir le côté consommateur et le côté entreprise. Si les entreprises déclarent faillite, c'est le chômage; le consommateur doit aussi être protégé».

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

CONGO-UNFPA

**Concourir à la réalisation des objectifs de développement**

Evaluer collectivement les progrès dans la mise en œuvre des interventions programmatiques en soutien aux efforts de développement du Gouvernement, tel est l'objectif de la revue annuelle 2023 et de planification 2024 du programme pays entre la République du Congo et le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA). Elle s'est tenue du 29 au 31 janvier 2024 à Brazzaville.



Photo de famille

C'est Aimé Blaise Nitoumbi, directeur général du partenariat au développement en charge du plan, qui a ouvert les travaux, en présence de Victor Rakoto, représentant résident de l'UNFPA.

Parmi les points à l'ordre du jour, il y a eu l'adoption des stratégies visant à ajuster techniquement et financièrement les plans de travail annuels, assurant ainsi une planification judicieuse des interventions pour l'année

ENTREPRENARIAT

**L'AUF et le Congo ont lancé le statut national de l'étudiant-entrepreneur**

Après l'installation dans nombreux de ses campus numériques des pays membres des centres d'employabilité francophones (CEF), l'Agence universitaire de la Francophonie et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique du Congo ont procédé, lundi 22 janvier dernier à Brazzaville, au lancement du Statut national de l'étudiant-entrepreneur (SNEE) en République du Congo. Devant quelques membres du Gouvernement: Lydia Mikolo, Nicéphore Fila Saint Eudes, Denis Christel Sassou Nguesso, Luc Joseph Okio, la ministre de l'Enseignement supérieur Pr Emmanuel Adouki Delphine Edith et le recteur de l'Agence universitaire de la francophonie Slim Khalbous ont exprimé leur vœu de voir les jeunes étudiants congolais devenir des créateurs d'emplois, en même temps qu'ils étudient, plutôt que d'en être toujours demandeurs.

Cette démarche de l'AUF et de la République du Congo épouse aussi bien les orientations stratégiques des ministères de tutelle dans huit pays d'Afrique au sud du Sahara, dans les Caraïbes et dans l'Océan indien notamment: (Benin, Burkina Faso, Cameroun, République du Congo, Côte d'Ivoire, Haïti, Maurice, Sénégal), que la vision du président congolais Denis Sassou N'Guesso qui a déclaré l'année 2024, année de la jeunesse. Le Statut national de l'étudiant-entrepreneur est une distinction spéciale accordée aux étudiants disposant d'une idée de projet ou envisageant de créer une entreprise durant leur cursus universitaire ou après l'obtention de leur diplôme. Il a pour objectifs, entre autres, de permettre à l'étudiant(e) qui a un

projet de création d'entreprise ou qui en a déjà créé, de concilier plus facilement les études et la vie professionnelle, le passage à l'acte entrepreneurial au cours ou à la fin de la formation; encourager, soutenir et accompagner les étudiants régulièrement inscrits qui, parallèlement à leur formation, désirent entreprendre une activité et souhaitent bénéficier d'un encadrement adapté. Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, l'obtention du SNEE constitue une reconnaissance pour l'étudiant vis-à-vis de ses enseignants, de ses contacts entrepreneuriaux, le cas échéant, d'un futur employeur. Posséder ce statut confère à l'étudiant plusieurs avantages: remplacer l'obligation de faire un stage en entreprise par le développement de son projet en-



Les membres du Gouvernement avec le recteur de l'AUF

trepreneurial, et/ou présenter à travers un travail de fin d'études son projet d'entreprise; bénéficier d'un accès prioritaire et d'un suivi du service promotion de la réussite; l'étudiant-entrepreneur est encouragé à valoriser les compétences qui s'inscrivent dans l'une des compétences entrepreneuriales ci-après: esprit d'équipe, sens des responsabilités, persévérance, confiance de soi, créativité, esprit d'initiative. Il a également accès aux infrastructures des incubateurs étudiants mis en place et, dès reconnaissance du statut d'étudiant-entrepreneur aux services offerts par l'incubateur. Ce dernier joue aussi le rôle d'orientation pour l'étudiant. Enfin, l'étudiant-entrepreneur a également accès aux informa-

tions relatives aux initiatives, événements, concours, prix, offres de cours et de coaching, en lien avec l'entrepreneuriat. Pour le Pr Slim Khalbous, la République du Congo est le 5<sup>e</sup> pays d'Afrique au sud du Sahara à lancer le Statut national de l'étudiant-entrepreneur. Ce qui est un merveilleux atout pour les jeunes étudiants congolais dans le processus de création des emplois et des richesses. Ce statut peut être accordé à tout étudiant inscrit dans un cursus en formation initiale ou continue préparant un diplôme délivré par un établissement public ou privé d'enseignement supérieur agréé ou reconnu par l'Etat.

Gaule D'AMBERT

ELEVAGE

**L'apiculture au Congo fait des avancées avec l'aide de la Chine**

Pour accélérer le processus de modernisation du secteur de l'apiculture, secteur artisanal pouvant contribuer à la diversification de l'économie congolaise hors pétrole, l'ambassade de la République populaire de Chine au Congo, par le biais de son ambassadrice, Li Yan, a remis vendredi 26 janvier dernier à Pointe-Noire une miellerie moderne à la Coopérative Ya Diyi. Un don d'une valeur de 40 millions de francs CFA réceptionné par Juste Justin Goma Gabou, président de Ya Diyi.

Cette toute-première miellerie moderne au Congo sera à la portée des apiculteurs de Pointe-Noire et des autres départements du Congo. C'est un matériel technologique des usines chinoises et elle est composée de plusieurs appareils dont les principaux sont l'extracteur, le presseur, le désoperculateur, les fûts de conservation de miel, les doseuses à miel, les étiqueteuses et les maturateurs. Cet équipement permettra à la coopérative Ya Diyi d'augmenter sa production de miel qui est de l'ordre de 2 tonnes par an. Et grâce à cela, la coopérative envisage d'atteindre plus de 500 emplois directs et indirects, mais aussi de donner l'opportunité à la jeunesse d'une insertion dans le socio-économique.

Après avoir été cantonné longtemps durant dans le secteur de l'informel et d'une certaine pratique artisanale avec des dégâts écologiques comme la destruction des abeilles, aujourd'hui, grâce à ce dispositif, ce secteur connaîtra la facilité de la traçabilité et de la récolte. L'ambassadrice de la République populaire de Chine au Congo, par ces mots, a indiqué que le Congo et la Chine accordent une égale grande importance à l'apiculture. Pour elle, l'apiculture est appelée aujourd'hui à jouer un grand rôle dans la diversification économique du Congo. «L'ambassade de Chine a maintenant une communication étroite avec la Coopérative Ya Diyi sur la coopération dans le domaine de l'apiculture. Nous espérons sin-



Li Yan remettant un échantillon du don à Juste Justin Goma Gabou

cièrement que ces équipements contribueront véritablement au développement vigoureux de la Coopérative de Ya Diyi qui pourra conduire les jeunes, les femmes et les enfants congolais à réaliser l'objectif de faire du Congo un pays producteur et exportateur du miel en Afrique», a dit Li Yan. Le président de la coopérative Ya Diyi a remercié l'ambassade de Chine pour ce don qui représente une grande avancée dans le secteur de l'apiculture au Congo,

plus particulièrement à Pointe-Noire. Il a indiqué que cette miellerie à installer aura de très gros avantages sur ce secteur avec la garantie de transformer et de stocker les produits dans les meilleures conditions et pour une longue durée, mais aussi la disponibilité d'accueillir les autres producteurs de miel afin d'augmenter les capacités de production du Congo.

Madocie Déogratias MONGO

en cours. Victor Rakoto a souligné que les résultats attendus devraient concourir à la réalisation des Objectifs de développement que se sont fixés le Congo à travers le Plan national de développement (PND) 2022-2026 et l'ensemble du Système des Nations Unies à travers le Plan cadre des Nations Unies pour le développement (UNDAF 2022-2026). Forts des résultats de 2023 et devant la nécessité de pour-

suivre les résultats escomptés dans le Programme de coopération, «nous nous focaliserons sur la planification des interventions de 2024. Il s'agira pour l'ensemble des parties prenantes, de formuler les interventions de l'année en cours, en tenant compte des priorités nationales consignées la matrice des ressources et des résultats révisés, ainsi que du niveau d'atteinte des résultats pertinents du programme», a-t-il dit.

Pour le représentant résident de l'UNFPA, l'exercice de planification se fait avec les partenaires d'exécution opérationnels pour optimiser la réalisation attendue des interventions 2024. A l'ouverture des travaux, Aimé Blaise Nitoumbi a rappelé que la planification des interventions 2024 est marquée par un contexte national résumé en six points: six ministères pilotes ont basculé du budget des moyens au budget programme, une feuille de route relative au ren-

forcement du suivi et évaluation du PND 2022-2026 assorti d'un plan d'action est disponible, des inondations d'une ampleur catastrophique cristallisent les efforts et érodent déjà sur les budgets consacrés à l'année 2024, l'UNDAF 2022-2026 est révisé et étendu jusqu'en 2026, le rapport sur l'état de la population congolaise 2023 est en attente de validation, les résultats préliminaires du RGPH-5 sont publiés.

A.N'K.K.

# Communiqué du Ministère du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation

**Judi 8 février 2024 à 10 h** à l'hôtel Radisson Blu, journée d'échanges sur l'**AGOA** et la **ZLECAF** organisée par le Ministère du Commerce .

Cette journée d'échanges sera l'occasion :

D'une part, de guider les jeunes qui veulent entreprendre et les jeunes opérateurs économiques, sur les possibilités d'accès aux financements de leurs outils de travail.

D'autre part, de guider les entreprises afin de tirer pleinement profit de ces deux marchés et de faire face à la concurrence qui arrive avec le marché unifié africain, la ZLECAF.

Attention les places sont limitées !

Participation sur **INVITATION** uniquement.

Pour toute inscription et information, merci de vous rapprocher du ministère du commerce, des approvisionnements et de la consommation.

**Adresse:** 09 Rue de la Libération de Paris

**Contacts:**           06 921 92 59 (Monsieur Louemba-Nzila) ;  
                          06 855 21 33 (Madame Sitou Lenda) ;  
                          06 442 00 58 (Monsieur Bakala Armel) ;  
                          06 975 38 41 (Madame Balenvokolo Aude).

ARCHIDIOCESE D'OWANDO

# Mgr Gélase Armel Kema installé dans sa cathèdre

Nommé administrateur apostolique d'Owando en août 2023, à la suite de la renonciation au gouvernement pastoral de l'archidiocèse d'Owando par Mgr Victor Abagna Mossa, pour limite d'âge; Mgr Gélase Armel Kema, autrefois évêque de Ouessou, devenu actuellement administrateur apostolique de ce diocèse, a pris possession canonique du siège épiscopal de l'archidiocèse d'Owando, dans la Province ecclésiastique du Nord, (PENORD), dimanche 4 février 2024, cinquième dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique B. C'était, au cours d'une messe à la Place mariale de la Cathédrale Christ-Roi d'Owando, en présence de M. Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, chef du Gouvernement, accompagné de son épouse, de Firmin Ayessa, ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du travail, et de la sécurité sociale, de Pierre Moussa, secrétaire général du Parti congolais du travail (PCT), natif du coin; du général Jean François Ndenguet, commandant des Forces de Police et son épouse, de Jean Christophe Tchicaya, préfet de la Cuvette, ainsi que de plusieurs autorités civiles et militaires.

La délégation partie de Brazzaville le samedi 3 février à 8h 51 comprenait NN.SS Daniel Mizonzo, Ildevert Mathurin Mouanga, Abel Liluala, Louis Portella Mbuyu; les abbés Vivien Carol Etoulo et Jean-Baptiste

au début, qui a transmis le relai de la présidence de la messe au nouvel archevêque d'Owando, après le rite de prise de possession canonique; la messe a été concélébrée par NN.SS. Bienvenu Manamika



Mgr Gélase Armel Kema installé dans sa cathèdre

secrétaire général adjoint et gestionnaire de la CEC, Josias Oyombo Nkoli, vicaire général d'Owando, Yustev Friédrih Ndeka Ndeka, secrétaire-chan-

décédée au cours du voyage pour Owando, entre Impfondo et Ouessou, après avoir quitté Dongou, sa terre de mission.

L'abbé Josias Oyombo Nkoli, vicaire général du lieu, a prononcé le mot de bienvenue:

«Que la célébration eucharistique de l'installation de Mgr Gélase Armel Kema comme archevêque d'Owando soit pour

rite a été constitué par la remise de la crosse par le nonce au nouvel archevêque d'Owando et son installation sur le siège de la présidence de la messe (cathèdre) lui donnant ainsi le pouvoir de continuer à présider cette célébration eucharistique. La lecture du procès-verbal et de l'attestation de prise de possession canonique faite par le secrétaire-chancelier a marqué aussi ce rite d'installation. Après l'installation, le nouvel archevêque a pris la direction de la messe à partir de la prière consécatoire: «Prions ensemble au moment d'offrir le sacrifice de toute l'Eglise...». Peu avant la fin de la messe, notamment pendant le chant d'action de grâce marqué par la procession des offrandes au nouvel archevêque d'Owando, a eu lieu le départ du Premier ministre, chef du Gouvernement accompagné de son épouse. Le secrétaire général de la CEC a présenté les archevêques et évêques, ayant concélébré cette messe ainsi que l'administrateur

le tribalisme. «Le nouvel archevêque doit être le pasteur de tous et bannir l'esprit des trois plantes», a-t-il fait savoir.

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, en sa qualité de président de la CEC a remercié le Président de la République pour sa contribution à cet événement et le Gouvernement représenté par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso et toutes les autorités civiles et militaires pour leur générosité. Avant d'inviter le clergé diocésain d'Owando d'accueillir le nouvel archevêque, il a interpellé les ouvriers apostoliques à obéir à leur nouveau pasteur pour faire rayonner la communion et la synodalité dans cette portion de terre de l'Eglise catholique au Congo. S'adressant au nouvel archevêque, il lui a dit: «Parmi ceux qui viennent de te présenter leurs obédiences, il n'y a pas que des saints, il y a un peu de tout».

S'exprimant en dernier, Mgr Gélase Armel Kema, s'est adressé à la communauté chrétienne en ces termes: «Je ne suis pas venu dans l'archidiocèse d'Owando en aventurier, en voleur, en escaladeur de mur, en usurpateur de titres. Je suis un envoyé, en qualité de pasteur



Le nouvel archevêque d'Owando (crosse en main) entouré de ses confrères dans l'épiscopat

Ngoyi Ngoma, ainsi que d'autres prêtres, des journalistes, des membres des commissions épiscopales et du secrétariat général. Avec une escale de près de 20 minutes à la paroisse Notre-Dame de l'Assomption

Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, vice-président de la CEC, Daniel Mizonzo, évêque

celier, cérémoniaire de l'archevêque d'Owando et responsable de la liturgie diocésaine, Vincent Massengo, Félix Maboundou, Godefroy Ondaye, Ulrich Nzeuh et Célestin Ndajijimana, respectivement, vicaires généraux de Brazzaville, Kinkala, Gamboma, Ouessou et Impfondo, Alphonse Taty Mboumba, administrateur diocésain de Pointe-Noire, Gervais Protails Yombo, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo, ...

La messe dominicale placée sous l'animation liturgique de la chorale diocésaine, a connu quatre moments: le rite traditionnel de transmission du pouvoir ancestral au nouvel archevêque par les Mwènés de la contrée; la lecture de la biographie de l'élu du jour par le chancelier; l'homélie et le rite d'installation du nouvel archevêque. Le rite traditionnel fait par M. Charles Omboumahou, l'un des Mwènés qui a remis au nouvel archevêque un balai symbolisant le pouvoir ancestral, a ainsi déclaré: «Beaucoup de joie et de joie sans problème».

Après ce rite, la messe s'est poursuivie normalement sous la présidence du nonce apostolique. Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, en sa qualité de président de la CEC, a évoqué la mémoire de sœur Pauline Kiyala, membre de la congrégation des sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé, œuvrant dans le diocèse d'Impfondo,



Une vue des officiels (avec au milieu) le Premier ministre et son épouse

nous une occasion de fortifier nos liens d'amour et de fraternité pour le bien-être de notre société», a-t-il déclaré.

L'abbé Yustev Friédrih Ndeka Ndeka a présenté le curriculum vitae du nouvel archevêque d'Owando.

Dans l'homélie prononcée à cet effet, Mgr Javier Herrera Corona a indiqué que la mission de l'évêque est de paître le troupeau de Dieu. Au clergé d'être obéissant envers son pasteur. Il a fait remarquer que c'est pour la nième fois qu'il a foulé le sol de l'archidiocèse d'Owando. Toutes les fois qu'il s'y est rendu, il a trouvé une communauté chrétienne diocésaine joyeuse, dynamique et accueillante, avant d'exhorter cette communauté à recevoir son nouveau pasteur que le Saint-Siège lui a affecté.

Le rite d'installation à la cathèdre du nouvel archevêque a connu trois étapes: la lecture de la Bulle de nomination par Mgr Roberto Lucini, premier secrétaire de la Nonciature apostolique au Congo et au Gabon; l'installation du nouvel archevêque; la présentation des obédiences au nouvel archevêque par le clergé diocésain et les supérieures des congrégations religieuses œuvrant dans l'archidiocèse. Le clou de ce

diocésain de Pointe-Noire.

Le représentant de la famille Kema a remercié le Président de la République pour la paix retrouvée dans notre pays et qui a permis l'organisation de cette cérémonie. Il a aussi remercié le Seigneur pour tous ses bienfaits à l'égard de leur famille et pour avoir élevé l'un des leurs à la dignité d'archevêque métropolitain d'Owando.

Mgr Victor Abagna Mossa, premier archevêque émérite d'Owando a exprimé sa désolation pour n'avoir pas eu l'occasion de s'adresser au peuple de Dieu à lui confier au cours d'une messe d'au revoir qui aurait sanctionné les 12 ans de son mandat (dix ans comme évêque et deux ans comme archevêque métropolitain). «En arrivant à Owando, j'avais été interpellé par trois plantes: l'amour de l'argent, l'amour du pouvoir et le tribalisme.» Il a exhorté les membres de la communauté chrétienne diocésaine d'Owando à bien recevoir leur nouveau pasteur à qui il leur confie après ses douze ans de ministère épiscopal accompli dans la paix, la sérénité et l'amour fraternel. Il a conseillé à son successeur de faire attention à cet arbre implanté dans le diocèse et qui a trois branches: l'amour de l'argent, l'amour du pouvoir et

au milieu de son peuple», a-t-il déclaré

A signaler que cet ancien recteur du séminaire Propédeutique Charles Mahonde de Ouessou de 2002 à 2004, professeur de droit canon au grand séminaire de théologie cardinal Emile Biayenda (2014), directeur national des Œuvres pontificales missionnaires (OPM) en République du Congo, de 2018 à 2021, a été nommé évêque de Ouessou le 8 décembre 2001. Son ordination épiscopale et sa prise de possession canonique ont eu lieu le 13 février 2022 des mains de Mgr Victor Abagna Mossa, alors archevêque d'Owando. Charge qu'il a assumée de 2022 à 2024 avant d'être nommé administrateur apostolique de l'archidiocèse d'Owando en août 2023. Le 6 janvier 2024, le Pape François l'élève à la dignité d'archevêque et devient le deuxième archevêque depuis l'érection de la Province ecclésiastique du nord (PENORD) le 20 mai 2020, succédant à Mgr Victor Abagna Mossa qui avait renoncé à la gouvernance pastorale pour avoir atteint l'âge de la retraite, 75 ans selon le droit canon.

Gislain Wilfrid BOUMBA et Pascal BIOZI KIMINOU (De retour d'Owando)



Des religieuses participant à la messe

d'Oyo, cette délégation a atteint Owando aux environs de 16h30, après 7h de route, bravant ainsi les vicissitudes de la nationale II à certains endroits, surtout le tronçon Etsouali-Ngo. Dans ce genre d'événement, dans la soirée, des espaces de réjouissance trouvent toujours leurs places et la communauté paroissiale ainsi que les pèlerins venus de partout se sont délectés la sauce offerte par le comité d'organisation à travers un concert de chants qui a regroupé les chorales de l'archidiocèse d'Owando accompagnées des Yamboté et des Elisa.

Présidée par Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon,

de Nkayi, Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, Toussaint Ngoma Foumanet, évêque de Dolisie, Abel Liluala, archevêque nommé de Pointe-Noire, Victor Abagna-Mossa, premier archevêque émérite d'Owando, Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala. De nombreux prêtres venus de différents diocèses du pays et de diverses structures de l'Eglise ont concélébré cette messe parmi lesquels les abbés Maurice Edoula, secrétaire général adjoint de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC), Vivien Carol Etoulo, secrétaire général de la CEC, Jean Baptiste Ngoyi Ngoma,

CLÔTURE DE LA 54<sup>e</sup> SEMAINE DE PRIÈRE UNIVERSELLE POUR L'UNITÉ DES CHRÉTIENS

## Le Colonel Eugène Bamanabio a invité les fidèles à s'approprier l'œcuménisme

La 54<sup>e</sup> semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens a débuté le mardi 16 janvier 2024 par le culte d'envoi en mission des superviseurs et délégués en secteurs célébré en l'église Saint-Esprit de Mougali, sur le thème: «*Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ton énergie et de toute ta pensée*» (Luc 10, 27). Le culte d'ouverture des ouvriers apostoliques a eu lieu le jeudi 25 janvier au temple du centenaire de l'Eglise évangélique du Congo. Puis, le peuple de Dieu s'est donné rendez-vous du 29 janvier au 2 février pour la prière communautaire en secteurs.

Le culte de clôture de cette 54<sup>e</sup> semaine de prière a eu lieu samedi 3 février 2024 en la Basilique Sainte-Anne du Congo. A cette occasion, le Colonel Eugène Bamanabio, chef de territoire de l'Armée du salut au Congo et président en exercice du Conseil œcumé-

nique des Eglises chrétiennes du Congo (COECC) a invité les ouvriers apostoliques et le peuple de Dieu à s'approprier l'œcuménisme qui se veut être national. Il a réitéré les propos prononcés lors de sa prise de fonction: l'organisation des mamans chrétiennes en une



Les participants au culte

structure de réflexion, la mise en place des antennes dans tous les départements du pays pour un œcuménisme national et la relance des visites in-

ter-paroisses. A la fin du culte, un message du COECC a été rendu public.

Pascal BIOZI KIMINO

PUBLICATION DE L'ABBE SERGE BABINGUI

## «Les Jésuites Henri de Lubac et Gaston Fessard: approches comparées pour une théologie politique renouvelée»

La salle de conférence du Centre d'études et de recherches chrétiennes (CERC) située dans l'enceinte de La Semaine Africaine, a servi de cadre, vendredi 19 janvier 2024 à la présentation-dédicace du livre de l'abbé Serge Davy Gildas Babingui, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville: «*Les Jésuites Henri de Lubac et Gaston Fessard: approches comparées pour une théologie politique renouvelée*».

Cette cérémonie a connu la présence de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, accompagné de l'abbé Vincent Massengo, vicaire général. Il y avait aussi, de nombreux prêtres, ainsi que des religieuses et des individualités. Dans la préface du livre, on peut percevoir les figures emblématiques des deux jésuites, dont l'architecture ne fait l'ombre d'aucun doute que l'auteur a eu le mérite de produire. Les abbés Jonas Koudissa et Christophe Maboungou, respectivement directeur de l'Académie catholique de Brazzaville pour l'éthique (ACCABE) et recteur du grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha, ont à tour de rôle évoqué la grandeur du chercheur qui s'est l'abbé Serge Babingui.

Dans sa présentation, l'abbé Christophe Maboungou, philosophe, a fait le décryptage de ce livre de 566 pages, réparti en trois grandes parties et s'étendant sur dix chapitres. En écrivant cet ouvrage, l'auteur s'est inspiré de deux Jésuites: Henri de Lubac et Gaston Fessard qui, chacun dans sa discipline

de prédilection, ont apporté leur pierre à l'édifice, surtout dans des moments les plus sombres de l'histoire du monde, au 20<sup>e</sup> siècle pendant les deux guerres mondiales (1914-1918; 1939-1945) à la montée des régimes et idéologies dictatoriaux et libéraux en Europe (Nazisme, communisme, nationalisme), ainsi que la crise économique de 1929. A travers cet ouvrage, l'auteur passe au crible de la critique historique les événements qui ont cristallisé la donne mondiale de ce début du 20<sup>e</sup> siècle et qui ont eu un impact certain sur l'analyse théologique élaborée par les deux Jésuites. Ces nombreuses crises politiques ont perturbé l'organisation générale mondiale. Devant cette nouvelle donne, la voix de l'Eglise toujours prépondérante, était attendue. Les pères Henri de Lubac et Gaston Fessard vont engager, initier une résistance qualifiée de résistance spirituelle et leur théologie sera baptisée, de facto, théologie sans mandat, dont les traces sont quasi présentes dans la correspondance et les écrits. Déclinant les objectifs poursuivis par l'auteur, il s'est tout de même interrogé



Abbé Serge Babingui

sur la pertinence de ses écrits: «*vivant, en effet, dans un siècle qui a connu les événements et les conflits les plus sanglants de l'histoire humaine, la montée de régimes totalitaires, des questions philosophiques, théologiques, historiques, morales et éthiques, Henri de Lubac et Gaston Fessard ont essayé de réagir avec les armes de l'esprit. Ils ont réagi et lutté avec les moyens qui étaient les leurs à cette époque-là. Comment les deux Jésuites appréhendent-ils le politique dans la perspective du salut en Jésus-Christ? En conséquence, cet ouvrage est intéressant en ce sens qu'il invite à une prise de conscience de la responsabilité de l'Eglise pour le bien commun intégral de l'homme et de la société*».

A signaler que l'idée d'écrire cet ouvrage lui est venue de sa thèse soutenue à l'Université ca-



La couverture du livre

tholique d'Angers, en France le 2 mars 2023, en vue du grade de docteur en théologie. Le thème portait sur: «*Les Jésuites Henri de Lubac et Gaston Fessard: approches comparées pour une théologie politique renouvelée*». Cette thèse lui a valu l'obtention de deux Masters, l'un en théologie fondamentale et dogmatique obtenu à l'Institut catholique de Paris, l'autre en théologie catéchétique catholique et pratique avec pour problématique le bien-être de l'homme et la société obtenu à l'Institut supérieur de pastorale catéchétique. C'est un travail de comparaison entre deux prêtres jésuites du XX<sup>e</sup> siècle, en puisant principalement dans leur correspondance archivée de près de 960 ans. Ce livre est vendu à 30.000 F.CFA.

Pascal BIOZI KIMINO

VI<sup>e</sup> DIMANCHE ORDINAIRE, ANNEE B

## Comme Jésus, «faisons sortir tout souffrant de sa périphérie existentielle»

Textes: Lv 13,1-2.45-46; 1 Co 10,31-11-1; Mc 1,40-45

Dans la première lecture, le livre de Lévitique très riche en dispositions juridico-socio-culturelles, fait la distinction entre ce qui est pur et ce qui ne l'est pas, l'impur. Israël sorti de la maison de la servitude pour le service authentique, est la part de Dieu et le peuple consacré à Lui, pour cela est pur. Afin de maintenir cette sainteté, il doit lutter contre toute forme d'infirmité.

Au chap. 13 du livre des Lévitiques dans la section des rites de sacrifices, sont codifiés les attitudes et les comportements que tout lépreux doit avoir: porter des habits déchirés, s'éloigner de la communauté, etc. En fait, si la lèpre dont il est question qui n'a rien de similaire avec la maladie infectieuse est peu connue dans le monde de la médecine moderne, elle est surtout liée à l'impureté et au péché qui éloigne du corps social celui qui en souffre et le frappe d'exclusion.

Autrement dit, les dispositions drastiques à l'égard du malade sont ainsi stipulées pour préserver de toute contagion et d'impureté le reste du peuple. La maladie n'avait pas dès lors seulement la connotation d'un mal physique mais surtout spirituelle: elle a une portée aussi psycho-somatique que spirituelle.

Liée au religieux, cette maladie est devenue facteur de ségrégation. «*Le lépreux est alors mis à l'écart et il habitera hors du camp*». Tout comme bien de nos malades aujourd'hui peuvent être stigmatisés, voire rejetés par les leurs. Force est de noter que la portée symbolique et religieuse de la lèpre peut s'élargir à toute impureté ou péché qui nous éloigne de Dieu et des autres.

En effet, le péché comme rupture avec Dieu a une dimension double: verticale et horizontale.

Jésus dans l'évangile emboîte le pas à la première lecture en agissant avec compassion. Jésus guérit en purifiant ce lépreux qui n'a plus de nom: Jésus l'arrache ainsi à sa périphérie existentielle et sociale pour le réhabiliter dans le corps social.

D'un côté cette scène de guérison en Marc a pour protagoniste le lépreux lui-même qui va vers Jésus, le supplia en tombant à ses genoux. C'est un geste d'abandon-confiant en Jésus mais surtout une attitude de foi en celui qui non seulement se révèle comme médecin des âmes et du cœur, mais comme Fils de Dieu (Mc 10,40): «*Si tu le veux, tu peux me purifier*». Jésus seul peut le rendre pur. Si ce lépreux a transgressé les tabous en se frayant un chemin jusqu'à Jésus, c'est un modèle éloquent de persévérance devant la maladie. De l'autre côté, Jésus se laisse toucher jusqu'aux entrailles, «*il fut saisi de compassion*» envers cet homme. «*Il le toucha...*», une autre transgression de la part de Jésus.

«*Dieu qui nous a faits sans nous, ne peut nous sauver sans nous*» disait Saint Augustin. Il faut une démarche de foi comme une réponse personnelle à l'œuvre du salut pour que Dieu agisse dans notre vie. La foi a toujours été dans les évangiles, l'élément moteur qui conditionne l'agir sauveur de Jésus: «*Femme, ta foi est grande...*» (Mt 18,28) ou encore à la résurrection Jésus dira à ses disciples: «*Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé; celui qui refusera de croire sera condamné*» (Mc 16,15). C'est au regard de chacune de nos dispositions intérieures que les sacrements du salut de Dieu agissent en nos vies.

Jésus guérit et purifie mais surtout intègre dans la société le lépreux. Aujourd'hui encore, dans nos sociétés et dans nos églises, beaucoup de personnes vivent dans ces «*périphéries géographique et existentielle*» du fait de la stigmatisation ou encore d'autres barrières culturelles ou tout simplement à cause de croyances.

Chers frères et sœurs,

Imitons les attitudes et sentiments de Jésus envers toute personne souffrante! «*Soyez mes imitateurs comme je le suis pour le Christ*» (1 Co 11,1) nous dit Saint Paul. Posons non pas un regard inquisiteur mais de compassion et de miséricorde envers celle-ci! Faisons route vers les sacrements de l'Eglise: le baptême et le sacrement de guérison qui donnent et maintiennent la vie de Dieu en nos corps mortels, mais surtout l'eucharistie dans laquelle Jésus se laisse toucher et touche toute personne qui vient vers lui.

Amen!

Abbé Dieu Béni Nicaise YASSIGAO  
Grand Séminaire Saint Marc de Bangui-Bimbo (RCA)

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU CONGO

## Installation de la Pasteure Raymonde Kanayi

Dans une liesse particulière, la paroisse de l'Eglise évangélique du Congo (EEC) de Mfilou, a vibré le dimanche 7 janvier 2024, dans le consistoire de Brazzaville II, quartier Mpiere-Mpiere à Makazou, dans le septième arrondissement de Brazzaville, à l'occasion du culte d'installation de la révérende Pasteure Raymonde Kanayi, en qualité de responsable de cette paroisse.

De nombreux chrétiens venus de tous les horizons ont participé à ce culte dominical unique de 9 heures, présidé par le révérend pasteur Claude Hervé Muller Ngoyi, coordonnateur du consistoire de Brazzaville II.

L'église était archicomble, prise d'assaut par les chrétiens dont certains arboraient l'uniforme de leur mouvement d'appartenance et d'autres venus de la paroisse de l'E.E.C de La Base, installés

aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église.

MM. Jean Jacques Mabila, officier du poste de l'Armée du Salut de Pk Mfilou, Juvet Pierre Ngouono, secrétaire général du Conseil pastoral paroissial catholique de Ndonga Marie, représentant le curé de la paroisse, André Mbama, président du quartier Makazou, Enock Goma, conseiller municipal de Brazzaville, Pascal Nkikékolo, représentant du député de la 1<sup>ère</sup> circonscription



Pasteure Raymonde Kanayi

de Mfilou-Ngamaba, Christian Ngongo, secrétaire général du consistoire de Brazzaville II, etc., étaient comptés parmi les officiels ayant pris part au culte. Le pasteur coordonnateur a pro-

noncé le mot de bienvenue. L'animation a été assurée par plusieurs groupes dont «*Kilombo Centre La Base*» et autres qui ont contribué avec brio au bon déroulement de cette cérémonie culturelle.

Après les chants, le moment tant attendu est arrivé de l'installation de la pasteure par la lecture de son Curriculum vitae faite par M. Christian Ngongo.

S'en est suivie l'installation de la révérende Pasteure par le pasteur coordonnateur en commençant par l'explication de la quintessence de la cérémonie. Il a, ensuite, procédé à la lecture des textes fondamentaux de l'EEC, à la remise de la Bible pour propager l'évangile et du

REMERCIEMENTS

Les enfants MATSOUNGA et la famille remercient, de tout cœur, toutes les personnes qui les ont assistés lors du décès de leur père, frère, oncle et neveu, Georges MATSOUNGA LOUFOUMA, décédé le 18 novembre 2023 à Pointe-Noire, et inhumé le 2 décembre 2023.

Qu'elles trouvent, ici, leur reconnaissance.

Que l'âme de papa Georges repose en paix.



maillet, symbole de l'autorité de la pasteure. Aussitôt installée, la Pasteure Raymonde a procédé à la proclamation de la Parole de Dieu. Méditant sur les textes du jour: Esaïe 41, 1-12, elle a invité les participants au culte à rendre grâce à Dieu pour le don de la foi et de la Parole de Dieu parce que le Seigneur nous a permis

de vivre cet événement en cette année qui débute, «*Confions lui donc nos projets et notre avenir*», a-t-elle déclaré.

Le mot de remerciements de la pasteure installée a bouclé ce culte historique désormais classé dans les annales de la paroisse de Mfilou.

Juvet Pierre NGOUONO

**Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE Notaire à Pointe-Noire**  
 1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO  
 Vers le Rond point Mess Mixte de Garnison  
 Immeuble MORIJA 1 er étage, Centre ville  
 B.P. 1431, Tél : 05 539 37 46 1 05 736 64 64  
 République du Congo

### INSERTION LEGALE

### «PHARMACIE RAPHA» SARL

Société à Responsabilité Limitée  
 Capital social : Cinq Millions (5 000 000) de Francs CFA  
 Siège social : Route Nationale n° 5, quartier Siafoumou, près du marché Siafoumou  
 Pointe-Noire / République du Congo

**RCCM: CG/ PNR/ 11 B 2454**

### AGREMENT DE CESSIION DES PARTS SOCIALES - CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - NOMINATION D'UN NOUVEAU COGERANT - MISE EN HARMONIE DES STATUTS A L'ACTE UNIFORME OHADA REVISE

Suivant Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «**PHARMACIE RAPHA**» SARL, reçu par le **Notaire soussigné** en date du 23 janvier 2024, enregistré à Pointe-Noire, le 26 janvier 2024, Folio 019/13, N°105; les associés de ladite société ont procédé

1. A l'agrément de cession des parts sociales;
2. Au changement de dénomination sociale ainsi qu'il suit: «**PHARMACIE MARCHÉ SIAFOUMOU**» en remplacement de «**PHARMACIE RAPHA**» SARL;
- 3- Au transfert du siège social de la société de la Route Nationale n°5, quartier Siafoumou, près du marché Siafoumou au n°875, Avenue Godefroid Tchibouela, Route Nationale n°5, Pointe-Noire, République du Congo ;
- 4- A la nomination de Monsieur **BANZOUZI Jean - Roger** en qualité de cogérant de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur **NASCIMENTO Maxime André** ,
- 5- A la mise en harmonie des statuts de la société «**PHARMACIE MARCHÉ SIAFOUMOU**» à l'Acte Uniforme OHADA Révisé relatif au Droit des Sociétés commerciales et du GIE.  
 Le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire a été effectué sous le n° CG-PNR-01/ 2024-D-00063, le 1<sup>er</sup> février 2024

*Fait à Pointe-Noire, le 02 février 2024*  
**Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE Notaire**



## OFFRE D'EMPLOI

<b>Poste</b>	Agent administratif
<b>Catégorie</b>	6/1.
<b>Lieu de travail</b>	Brazzaville
<b>Type de contrat</b>	CDD avec possibilité de CDI.
<b>Date de cloture</b>	23/02/2024

### TACHES ET RESPONSABILITES CLES

- Accomplir les tâches administratives selon les pratiques et les procédures en vigueur dans le département administratif;
- Recevoir et orienter les interlocuteurs (visiteurs, les agents publics et partenaires privés ou les fournisseurs) vers la personne ou le service compétent;
- Prendre les messages, appels téléphoniques et les transmettre;
- Assurer la réception, le traitement et la distribution du courrier;
- Recueillir et classer les documents, informations, images, fichiers, faire les photocopies, etc. de Kamba African Rainforest Experiences;
- Dactylographier des courriers et divers documents administratifs tels que lettres, rapports, examens, formulaires administratifs, tableaux statistiques, formulaires, ...;
- Vérifier l'exactitude des données saisies et contrôler l'orthographe, la grammaire;
- Prêter attention à la mise en page et à l'esthétique du document;
- Toute autre tâche assignée par la hiérarchie.

### PROFIL EXIGE

#### FORMATION ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- BAC+3 en Management des entreprises ou droit des entreprises avec 02 années d'expérience dans un poste similaire

#### APTITUDE ET COMPETENCES

- Excellente connaissance de MS office (Word, Excel, etc.)
- Compétences en communication écrite et verbale en français et en anglais ;
- Attitude positive, autonomie, esprit d'entreprise et volonté d'apprendre des nouvelles choses ;
- Ingéniosité et résolution créatives des problèmes.

Les intéressés doivent envoyer une lettre de motivation et un CV, par courrier électronique à arnaud@kambafrica.com à iris@kambafrica.com ou à notre siège situé: Parcelle 200, Avenue Placide Lenga, Ex-Télé Congo, Makélékélé - Brazzaville, République du Congo, téléphone.: 05 395 96 00.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
 DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
 DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
 DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOUILOU  
 BUREAU DE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

## ANNONCE LEGALE N°03/2024/MEF/DGID/DEFFD/DIIDPNK/ BCHPF-PNR-CENTRE

Suivant réquisitions reçues par le Chef de bureau de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et réquerants suivants :

N°	N° DE REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES				LIEU / QUARTIERS	ARR. I DPT	REQUERANTS
1	30.832 du 07/07/2023	Plie(s) 02 bis	Bloc 41	Section BM	Superficie 250,00 m2	NGOYO (Famille Tchivassa)	Arr 06	Monsieur TSEKET Horgo Prince
2	26.673 du 06/01/2017	Plie(s) 04 bis	Bloc 197	Section BM	Superficie 200,00 m2	NGOYO CMA (Famille Tchivassa)	Arr 06	Monsieur ITOUA-MOSSA Aristide
3	30.900 du 07/08/2023	Pile(s) 07 Plie(s) 06,	Bloc 56	Section BF	Superficie 300,00 m2	MPAKA (Wassa)	Arr 03	Monsieur MPOUTOU Wilfrid
4	30.988 du 19/09/2023	08et 10	Bloc 54	Section BY 2ème Tr	Superficie 1320,00 ma	Côte Matève (File Kayes Kukwaguili)	Arr 06	Monsieur KWAMA MATITI Roger
5	30.962 du 05/10/2023	Pile(s) 08	Bloc 254	Section BN	Superficie 500,00 m'	Ngoyo Mayinga (File Mboma Tchinkassi)	Arr 06	Madame NZILA Charlotte
6	13.671 du 21/03/2007	Pile(s) 05	Bloc 80	Section BT	Superficie 494,33 m2	TCHIMBAMBA	Arr 01	Monsieur MOUNDZIKA Charles Gahel
7	30.585 du 30/01/2023	Pile (s) domaine	Bloc 1	Section I	Superficie 28.000,00 m2	Village Liambou (Famille Tchingassi)	LOANGO	Monsieur ATTIE Fouad
8	30.575 du 31/01/2023	Piles(s) domaine	Bloc 1	Section I	Superficie 29.894,54 m2	Village Liambou (Famille Tchingassi)	LOANGO	Monsieur ATTIE Fouad
9	30.713 du 24/04/2023	Pile(s) 03	Bloc 285	Section BM	Superficie 500,00 ma	NGOYO (Famille Tchitouta)	Arr 06	Monsieur MANKOU Brice Arsène
10	30.961 du 01/09/2023	Plie(s) 03	Bloc 323	Section BL4	Superficie 200,00 m2	NANGA	Arr 06	Madame KOTTI Angelina Arlette
11	30.666 du 21/03/2023	Pile(s) 12	Bloc 47	Section BMI	Superficie 500,00 m2	Côte Matève (Famille Tchissamamou)	Arr 06	Monsieur BOUEYA Arthur
12	30.911 du 09/10/2023	Pile(s) 02 et 03	Bloc 212	Section BL	Superficie 800,00	NGOYO (PEAGE)	Arr 06	Mademoiselle SALLES Melysia Davilla et Monsieur SALLES Garrison Ezechiel
13	30.545 du 18/01/2023	Pile(s) 07	Bloc 23	Section BM	Superficie 500,00 ma	NGOYO - CENTRAL	Arr 06	Monsieur NZIKOU Jean Mathurin
14	24.354 du 19/11/2014	Plie(s) 05	Bloc 314	Section BM5	Superficie 375,00 m2	M'VASSA (Famille Tchivassa)	Arr 06	Monsieur TATY Jean Freddy Nicéme
15	30.562 du 26/01/2023	Pile(s) 08 et 09	Bloc 42	Section I	Superficie 836,46 m2	Pointe-Indienne	LOANGO	Monsieur MAVOUNGOU Jean Baptiste
16	29.982 du 13/01/2022	Plie(s) 06 bis	Bloc 73 bis	Section J	Superficie 311,91 m2	MPITA	Arr 01	Madame Botheve henrichelle NTARI LOUKOULA
17	30.090 du 21/10/2023	Pile(s) 06	Bloc 281	Section BS	Superficie 257,77 m2	TCHIMBAMBA (Famille Mandou)	Arr 01	Madame MOUNIER NTSIKABAKA Epoque YENGO Doriss Marybel
18	25.913 du 17/03/2016	Pile(s) 09	Bloc 137	Section J	Superficie 649,60 ma	KM4	Arr 01	Mademoiselle PRUDUNCIA ESSIEN Anna
19	30.856 du 19/07/2023	Pile(s) 02	Bloc 249	Section BS	Superficie 371,79 ma	TCHIMBAMBA (Famille Mandou)	Arr 01	Monsieur OKOMBI YOMBI Ronet Emerich
20	29.532 du 08/01/2021	Pile(s) 01	Bloc 05	Section BS	Superficie 885,65 m2	TCHIMBAMBA AEROPORT	Arr 01	Monsieur OKO Edmond Brice
21	27.210 du 19/07/2016	Plie(s) 32 et 33	Bloc 1	Section F	Superficie 2760,10 m2	CENTRE VILLE	Arr 01	LA SUCCESSION DE LA FAMILLE THIONVO Marcel
22	30.867 du 24/10/2023	Pile(s) 03	Bloc 94	Section BM 2	Superficie 500,00 m2	NGOYO	Arr 06	Madame GASSONGO Mylène Gloria
23	30.786 du 16/10/2023	Plie(s) 358	Bloc 1	Section M	Superficie 400,98 ma	TCHIMBAMBA	Arr 01	Monsieur MAKOUNDOU Jay Steeven, Madame NGOUKA NGAMBANY Allié Elsie
24	23.789 du 02/06/2014	Pile(s) 07	Bloc 20	Section BM	Superficie 300,00 m2	NGOYO (Famille Tchivassa)	Arr 01	Monsieur IKOLO MASSOUKA SAM Yvon
25	30.935 du 23/10/2023	Plie(s) 01 biset 02	Bloc 63	Section Iv12	Superficie 1139,06 m2	TCHIMBAMBA	Arr 06	Monsieur MAVOUNGOU Guy Stanislas
26	24.620 du 29/10/2015	Pile(s) 05 biset 12 bis	Bloc 31 bis	Section BP	Superficie 858,62 m2	MPITA	Arr 01	Madame TCHIBOTA Antoinette
27	30.881 du 27/10/2023	Plie(s) 03	Bloc 110	Section BXA	Superficie 500,00 m2	Côte-Matève (Famille TCHILINDOU)	Arr 06	Madame ICKONGA Ramelle Aurore
28	30.507 du 15/12/2020	Plie(s) 08	Bloc 176	Section N	Superficie 500,00 m2	MPAKA	Arr 06	Monsieur M'BAMA MANASSE Fredson Bienvenue
29	30.762 du 31/05/2023	Pile(s) 12 et 14	Bloc 154	Section BNA suite	Superficie 733,30 m2	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	Madame MPIKA Ernestine Mathurine
30	30.828 du 05/10/2023	Pile(s) 13	Bloc 62	Section BN	Superficie 500,00 m2	Mayinga Station (File Tchimbambouka)	Arr 06	Monsieur NGOMA BIHOUSOU Verde Lausand
31	30.047 du 24/02/2022	Pile(s) 07	Bloc 77	Section BF	Superficie 284,22 m2	MPAKA2	Arr 06	ENFANTS KIFOUA: Monsieur KOUTIBA François Amazire; Monsieur KIFOUA MADAMI Glad Emmanuel; Mademoiselle KIFOUA NGOUEMO Eryade Meszy Et Monsieur KIFOUA MAKOVOLA Andreas Taliane
32	22.461 du 22/05/2013	Plie(s) 09	Bloc 157	Section L (Militaire)	Superficie 391 ma	FACE BASE AERIENNE	Arr 01	Monsieur MOUSSENGO ALLIOU Jean Marie
33	17.346 du 25/10/2009	Plie(s) 10	Bloc 37	Section AB	Superficie 511,02 m2	SONGOLO	Arr 05	Monsieur TATOU MOUANDA Geremie
34	30.664 du 21/03/2023	Plie(s) 02	Bloc 55	Section J	Superficie 296,60 m2	MPITA	Arr 01	TCHICAYA VITAL née VIMALIN Marie Madeleine, TCHICAYA vital Kevin, TCHICAYA VITAL Aarold
35	29.996 du 26/10/2022	Pile(s) 1	Bloc/	Section I	Superficie 348,00m2	Djéno (Famille TCHIMPANANA)	Arr 06	Vimalin Pierre, TCHICAYA VITAL Harry Victor Raoul, TCHICAYA VITAL Ashley Myrah Angelina
36	30.890 du 03/10/2023	Pile(s) 09, 10, 11 et 12	Bloc 33	Section CD	Superficie 1846,75m2	Nanga-Zone Mpaka Marie (File Tchiyo) Côte	Arr 06	Monsieur AKIELE AKONDJO Donald Carrel
37	30.391 du 07/10/2022	Pile(s) 04	Bloc 23	Section BY 1 ère Tr	Superficie 500,00m2	Matève (Famille Kayes Kunkuangui)	Arr 06	Madame DEMOLET SONGO Prisca Carine
38	30.728 du 04/05/2023	Plie(s) 01	Bloc 289	Section BS	Superficie 400,00m2	Tchimbamba	Arr 01	Monsieur SAMBALA Paul
39	30.609 du 22/02/2023	Pile(s) 02	Bloc 61 bis	Section CD Suite	Superficie 464,90m2	Nanga (Famille Mpeli)	Arr 06	Madame GAKOSSO KOBO Chrsnie Priscille
40		Pile(s) 04		Section BM	Superficie 400,00m2	Côte-Matève Famille TCHINVASSA)	Arr 06	Monsieur NGOYI Gérard
								Monsieur MAHOUNGOU NKEYI Wilfrid Systène

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable.  
 (Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

*Fait à Pointe-Noire, le 19 Janvier 2024*  
**Le chef de bureau, Yvon Faustin Magloire OKEMBA**

EDUCATION

## Des réformes pour l'école congolaise

Le rendez-vous consacré à la transformation du système éducatif tant attendu aura vécu et ses conclusions restent d'actualité, à entendre le Premier ministre Anatole Collinet Makosso.

Du 25 au 29 janvier 2024, les acteurs venus des quatre coins du Congo ont planché sur les questions qui minent l'école congolaise. De ces échanges, ont débouché une série de résolutions dites "majeures" pour une école nouvelle. Entre autres documents adoptés, des projets de décision pour instituer l'enseignement des langues nationales (Lingala et Kituba) dès l'école primaire; un projet de loi sur l'école; la révision à la hausse du budget alloué à l'éducation; la suppression du certificat d'études primaires élémentaires. L'obligation du cycle préscolaire et la consécration d'un mois à

l'éducation, pendant lequel les cadres repartiront dans leurs écoles pour accomplir une tâche. «L'amélioration du système éducatif n'est pas une option, mais un devoir et une obligation», a martelé le haut-commissaire à l'organisation des Etats généraux de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche, Helot Matson Mampouya. Le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, pour sa part, a émis le ferme engagement avec les appuis multiformes de toute la communauté éducative «de faire des conclusions des assises un véritable pacte social pour la transformation de l'éducation



Les délégués au 1<sup>er</sup> plan

nationale.» Partenaire clé du Congo en matière d'éducation, l'UNESCO, par la voix de sa représentante au Congo, Mme Fatoumata Barry Marega, s'est réjoui de la tenue réussie des assises de l'éducation par les autorités congolaises. «Cette initiative

traduit votre attachement et votre détermination à réussir la mise en œuvre de l'agenda des objectifs de développement durable-éducation (OOD4) et des recommandations du Sommet mondial sur la transformation de l'éducation.»

Germaine NGALA

RECHERCHES

## Agritech, un nouveau projet à très forte vocation agricole

Un nouveau projet dénommé Agritech, a été présenté, le 19 janvier 2024, à la cité scientifique de Brazzaville (ex-ORSTOM). Il a pour mission de promouvoir une agriculture intelligente, durable et climato-résiliente au Congo. Initié par l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation (ANVRI), une structure sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, ce projet est un cadre collaboratif dédié à l'innovation et à l'agriculture, précisément dans les domaines du maraichage, des polycultures et de l'arboriculture fruitière.

Ce projet dont le comité de pilotage est présidé par Patrick Obel Okeli, directeur général de l'ANVRI, et qui a pour coordonnateur, le Dr Edmond Sylvestre Miabangana, a pour objectifs spécifiques entre autres, de promouvoir la culture scientifique et de susciter son éveil en milieu jeune. Il s'agit également de créer une activité agricole intelligente de 1000m<sup>2</sup>; de mettre en place une pépinière arboricole pédagogique de 500m<sup>2</sup> réservée à la formation pratique et à la démonstration des techniques améliorées de production. De même, Agritech permet également de réaliser des travaux de

recherche et de développement, d'assurer un accompagnement technico-économique et juridique des porteurs de projets innovants, d'initier et de former les jeunes dans la conception et l'implémentation des solutions technologiques dans le domaine agricole. Pour ce faire, il est déjà créée une parcelle expérimentale agricole intelligente de 1000 m<sup>2</sup>, réservée à la recherche agronomique et dotée de nouvelles technologies, en vue de préparer la phase opérationnelle. Cet espace compte une serre automatique de 122m<sup>2</sup>, une application android de contrôle de la serre est développée, ainsi que celui de contrôle du jardin conven-



Patrick Obel Okeli (au milieu)

tionnel, sans oublier l'application d'identification des plantes et de diagnostic des maladies de culture, ainsi qu'une application du contrôle anti-intrusion. Confiant en l'avenir du projet, Patrick Obel Okeli a dit: «Agritech est un projet fédérateur qui appelle une synergie entre les différents acteurs du système national de la recherche scientifique et de l'innovation. Nous pouvons dire qu'il est comme un bébé qui vient

de naître et n'appartient plus à son principal géniteur, mais à toute la communauté scientifique, technique et financière concernée par les questions du développement de l'agriculture au sens large». Avant d'appeler la communauté scientifique de se l'approprier et de l'enrichir pour le bien-fondé du secteur agricole au Congo. Une visite du site qui abritera le projet a bouclé cette cérémonie.

A.P.M

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

## L'avant-projet du statut particulier du personnel adopté avec amendement

Le Pr Louis Bakabadio, président du comité de direction de l'université Marien Ngouabi, a dirigé mercredi 24 janvier dernier à Brazzaville les travaux de la session extraordinaire du comité de direction de cet alma-mater. Entre autres points débattus, l'avant-projet portant statut particulier du personnel de l'Université Marien Ngouabi. Après débat, les administrateurs l'ont adopté avec amendement.

Le Pr Louis Bakabadio après avoir souhaité ses vœux et civilités aux membres du comité de direction, le tour est revenu au président de l'Université Marien Ngouabi, le Pr Gontran Ondzotto, de présenter aux administrateurs l'avant-projet du statut particulier de l'Université Marien Ngouabi en 13 points ayant fait l'objet de modification substantielle. Il s'agit de: statut des chargés d'encadrement technique et professionnel, la majoration, la suspension et le rétablissement de la prime de recherche mensuelle, la dignité universitaire, la catégorisation et le recrutement du personnel administratif et technique ouvrier et de service (ATOS), la période d'essai de nouvelles recrues, les emplois et les grades des ATOS, leur formation, leur promotion et leur rémunération, la position d'acti-

tivité, la position des disponibilités et de mise à disposition, les recommandations par avancement exceptionnel d'échelons. A ce s'ajoutent, la question de la retraite et celle éventuelle de la révision indiciaire de la grille salariale du personnel. Après débat, le comité de direction a adopté cet avant-projet avec amendement. Seulement, la procédure de signature dudit statut étant longue, le comité de direction a examiné l'avant-projet de décret modifiant certaines dispositions du décret 2012-698 du 6 juin 2012 portant statut particulier du personnel de l'Université Marien Ngouabi. En effet, ce statut particulier a été pris sur la base du statut général de la Fonction publique. L'évolution du cadre légale de la Fonction publique avec la promulgation de la loi 68/2022 du 16 août 2022, impose la nécessité d'har-



Une vue des administrateurs

moniser le statut particulier de l'UMNG à la nouvelle législation. Cette loi a relevé la limite d'âge d'admission à la retraite des agents de la Fonction publique. Ces dispositions s'appliquent aux agents de l'Université, sous réserve de modifier les dispositions de l'article 133 du statut particulier du personnel de l'UMNG. Pour les membres du comité de direction, l'urgence s'impose de prendre un acte spécifique, en vue de régler la situation préoccupante de 47 agents de l'alma mater ayant déjà été préavisés.

Le comité de direction a aussi adopté l'avant-projet du décret modifiant certaines dispositions du décret 2012-698 du 6 juin 2012 portant statut particulier du personnel de l'UMNG. Enfin, le comité de direction a fait une recommandation selon laquelle, il est dorénavant interdit aux Assistants et Maîtres-assistants de ladite université de dispenser des cours magistraux sauf, sous la supervision des enseignants de rang A (Maîtres de conférences, Professeurs titulaires).

Gaule D'AMBERT

DISPARITION

## L'adieu à Jean Pierre Nonault

Décédé le 25 janvier 2024, à Paris, en France, à l'âge de 87 ans, l'ancien ambassadeur et membre d'honneur du bureau politique du PCT, Jean Pierre Nonault repose désormais à Boundji, dans le département de la Cuvette. Ses funérailles ont eu lieu le samedi 3 février, en présence du couple présidentiel.

La dépouille de Jean Pierre Nonault est arrivée dans la soirée du jeudi 1<sup>er</sup> février à l'aéroport international Maya-Maya pour les derniers hommages qui ont débuté le vendredi 2 février à Brazzaville, au siège communal du PCT, à Mpila suivi des honneurs au Palais des congrès par les amis et connaissances ainsi que les membres de la famille de l'illustre disparu, dont Mme Arlette Soudan Nonault, l'actuelle ministre de l'environnement, du développement durable et du bassin du Congo. Puis, s'en est suivie une célébration eucharistique en la Basilique Sainte Anne du Congo.



L'arrivée de la dépouille mortelle de Jean-Pierre Nonault à l'aéroport international Maya-Maya

Né le 23 mars 1937 à Sibiti, dans le département de la Lékoumou, Jean-Pierre Nonault a connu une brillante carrière politique et diplomatique; il fut un fruit du collège normal Raymond Paillet de Dolisie, actuellement Mbounda, dans le département du Niari. Le sénateur Théophile Adoua dans la lecture de l'oraison funèbre a rappelé l'adage qui dit: «Pour l'Afrique, un vieux qui décède c'est une bibliothèque qui brûle». C'est pour dire que «Jean-Pierre Nonault qui vient de nous quitter est en effet pour le Congo une véritable bibliothèque au plan administratif, politique, diplomatique et parlementaire». Le sénateur Théophile Adoua et le membre du comité d'honneur du PCT Henri Ngankama ont respectivement lu les oraisons funèbres au palais des Congrès et au siège du PCT pour exprimer les mots justes pour retracer le parcours de l'illustre disparu. Commissaire du gouvernement de la région du Kouilou en 1971, Jean Pierre Nonault est nommé directeur de l'Agence congolaise de l'information (ACI) le 13 novembre 1973. Sa carrière diplomatique commence en 1974 quand il est nommé par le Président Marien Ngouabi ambassadeur en ex-URSS, en République populaire et démocratique de Mongolie et en Hongrie, avec pour résidence principale Moscou. De 1971 à 1981, il fut ambassadeur du Congo en France, en Espagne, en Suisse, au Portugal, au Royaume-Uni, au Vatican et à l'UNESCO avec résidence à Paris. De retour au pays en 1984, il est nommé secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. Au plan politique, Jean Pierre Nonault fut co-fondateur du PCT en 1969. Il a fait du PCT sa propre identité, élu au comité central du PCT en 1979, réélu lors du 3<sup>e</sup> congrès du Parti tenu du 27 au 31 juillet 1984. Il fut également sénateur pour le compte de la Cuvette de 2002 à 2003. Président du groupe parlementaire des Forces démocratiques Unies et alliés en octobre 2002, il a également assumé les fonctions de président du groupe parlementaire du Rassemblement de la majorité présidentielle au Sénat ainsi que celles de président du collectif des sénateurs de la Cuvette. La disparition de Jean-Pierre Nonault est une perte immense pour le Congo qu'il a servi sans relâche et pour le PCT, selon l'ancien sénateur Théophile Adoua et le prof Théophile Obenga. La dépouille de Jean-Pierre Nonault est arrivée à Boundji dans l'après-midi du vendredi 2 février. La cérémonie émouvante, pleine de ferveur et d'émotions, s'est déroulée dans sa résidence de Boundji. Tous les Mwènè se sont rassemblés pour dire adieu à Jean-Pierre Nonault qui fut initié dans cette coutume. «Un mwènè ne parle pas, ne dit rien, ce sont ceux qui sont dans la cour de mwènè qu'on appelle femme de mwènè qui parlent, qui disent ce qu'il pense et font un rapport. Quand un mwènè a parlé, il met fin au débat», a expliqué le professeur Théophile Obenga.

Christevie OBA (Stagiaire)



MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE  
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE  
PROJET D'APPUI AUX ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES  
ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE  
ProClimat Congo  
UNITE DE GESTION DU PROJET



**Financement : Banque Internationale de Reconstruction  
pour le de Développement (BIRD - 9493-CG)  
et Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN - C0684-CG)**

## **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DU RESPONSABLE DU BUREAU SATELITE PAYSAGER**

*(Publication du 31 janvier 2024)*

### **1. Contexte**

Le Gouvernement du Congo a obtenu de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (BIRD) un Prêt d'un montant de 70 millions USD et un Don d'un montant de 12 millions USD avec le Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN), soit un total de 82 millions USD, pour la mise en œuvre du Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo - P177786). La durée du Projet est de cinq (5) ans. Une partie de ces fonds serviront à effectuer les paiements des services d'un (e) Responsable du Bureau Satellite Paysager.

### **2. Les services au titre de ce contrat sont essentiellement**

Le/la Responsable du Bureau Satellite Paysager (RBPS) du Projet ProClimat est responsable de la coordination et le suivi rapproché des activités du projet au niveau de sa zone de compétence. Toutes fois, il/elle est placé sous l'autorité directe du Coordinateur du Projet à qui il rend compte de ses activités, par ailleurs il/elle est responsable du suivi de l'ensemble des opérateurs partenaires intervenant dans la zone couverte par le BSP et, de la représentation de l'UGP auprès de l'ensemble des autorités et des partenaires intervenant dans sa zone de compétence. Il/elle travaille également en étroite collaboration avec tous les autres membres de l'équipe du Projet, les services décentralisés et déconcentrés, parties prenantes, ainsi que l'ensemble des partenaires de mise en œuvre du projet.

**3. Le Ministère du Plan de la Statistique et de l'Intégration Régionale (MPSIR)** à travers l'Unité de Gestion du Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo), invite les candidats intéressés, éligibles et qualifiés, à présenter leur candidature en vue de la fourniture des services de ce poste.

### **4. Les dossiers de candidature doivent être constitués comme suit :**

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum vitae (CV) actualisé et indiquant clairement les informations sur les expériences et les compétences en rapport avec la mission (mentionnant les qualifications et expériences pertinentes pour la mission, description des tâches réalisées dans des missions similaires) ;
- Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes et certificats ;
- Une copie des contrats ou des attestations de bonne fin pour les prestations antérieures ;
- Les références des anciens employeurs.

*NB : seules les missions approuvées (attestées) seront prises en compte dans l'évaluation.*

### **5. Profil du poste**

- Le/la Responsable du Bureau Satellite Paysager devra présenter le profil suivant :
- avoir un diplôme universitaire (BAC+5 au moins) en management des projets, développement rural, sociologie de développement, sciences économiques, gestion des ressources naturelles, droit, gestion ou équivalent ;
  - avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans sa spécialité ou en gestion des projets ;
  - avoir une expérience avérée dans le management des projets de développement et le suivi des activités des producteurs, groupements coopératifs et ONG agricoles dans le contexte du Congo ;
  - avoir des aptitudes de travail en équipe, dans un milieu multiculturel et sous pression ;
  - Aptitude au travail en équipe et à l'animation d'un réseau de partenaires de natures et d'horizons différents ;
  - maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint, Internet...) ;
  - avoir une bonne connaissance du milieu rural congolais, notamment de la zone d'intervention du Bureau Satellite Paysager en particulier, et des organisations paysannes ;
  - avoir une parfaite maîtrise du français et de bonnes compétences en communication écrite et orale ;
  - avoir une connaissance d'outils de conception ou de collectes des données (ODK collect, Kobotoolbox et autres) ou de cartographie (QGIS, ArcGIS, etc.) serait un atout ;

- une bonne connaissance des institutions de financement de développement (Banque mondiale, Fonds mondial, l'Union Européenne, le FIDA, la Banque Africaine de Développement, le Système des Nations Unies...) serait un atout ;
- connaître au moins une langue nationale (Kituba, Lingala) serait un atout.

Les candidatures féminines sont encouragées.

*NB : Tous les candidats fonctionnaires doivent noter que dans l'éventualité qu'ils sont retenus, ils ne pourront être recrutés qu'à condition qu'ils puissent prouver et/ ou justifier qu'ils sont soit détachés ou mis en disponibilité par la fonction publique, et s'engagent individuellement dans le cadre de contrats de consultants individuels. Sauf dans le cadre des exceptions prévus par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus, conformément à la loi. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, et/ou avant la fin de la première année du contrat.*

### **6. Durée de la mission**

La durée de la mission est de douze (12) mois, renouvelable dans les limites de la durée du projet après évaluation annuelle des performances. Le poste est basé à Ouesso pour les départements du Nord, à Pointe-Noire pour les départements du Sud et à Ignyé pour les départements du centre, avec des déplacements fréquents dans la zone de compétence du bureau et hors zone de compétence le cas échéant.

### **7. Processus de sélection**

La sélection du Candidat se fera en accord avec les procédures définies dans le règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement des projets de la Banque mondiale.

Les Candidats seront recrutés sur la base de leurs qualifications académiques, de leurs expériences professionnelles pertinentes et de leurs capacités à réaliser la mission. Le recrutement sera effectué en 2 phases :

- Une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour la mission au regard de l'analyse des dossiers reçus ;
- Une phase de sélection par un interview de chacun des candidats présélectionnés sur la liste restreinte. Afin de retenir le candidat correspondant le mieux au profil attendu du poste en objet.

*NB: Trois (03) postes sont à pourvoir pour cette offre, précisément dans le BSP Nord (Ouesso), dans le BSP Centre (Ignyé) et du Sud (Pointe-Noire). Chaque dossier de candidature doit indiquer impérativement de manière claire le lieu d'affectation choisi par le postulant.*

Les candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des Termes de Référence (TDRs) du poste à travers l'adresse e-mail suivante : [candidatures.proclimat@gmail.com](mailto:candidatures.proclimat@gmail.com) ou à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00.

Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat), dans l'enceinte du Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC), à Brazzaville, Camp Clairon, Case A2, Avenue Maréchal LYAUT, Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo.

### **8. Dépôt des candidatures**

Les dossiers de candidatures devront être envoyés à l'adresse e-mail suivante : [candidatures.proclimat@gmail.com](mailto:candidatures.proclimat@gmail.com) au plus tard le 16 février 2024 à 14 heures 00. Veuillez préciser en objet le titre du poste et le nom du candidat. Les dossiers remis en retard ne seront pas acceptés.

*Fait à Brazzaville, le 31 janvier 2024*

**Le Coordonnateur**  
**Mexans Sosthène MAYOUKOU**



MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE  
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE  
PROJET D'APPUI AUX ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES  
ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE  
ProClimat Congo  
UNITE DE GESTION DU PROJET



Financement : Banque Internationale de Reconstruction pour le de Développement (BIRD - 9493-CG et Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN - C0684-CG)

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE SPECIALISTE EN COMMUNICATION (Publication du 31 janvier 2024)

### 1. Contexte

Le Gouvernement du Congo a obtenu de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (BIRD) un Prêt d'un montant de 70 millions USD et un Don d'un montant de 12 millions USD avec le Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN), soit un total de 82 millions USD, pour la mise en œuvre du Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo - P177786). La durée du Projet est de cinq (5) ans. Une partie de ces fonds serviront à effectuer les paiements des services d'un (e) Spécialiste en Communication.

### 2. Les services au titre de ce contrat sont essentiellement

Le/la Spécialiste en Communication (SCom) du Projet ProClimat est responsable de la visibilité des activités du projet. Il est placé sous l'autorité directe du Coordonnateur du Projet à qui il rend compte de ses activités et travaille en étroite collaboration avec tous les autres membres de l'équipe du Projet (UGP et BSP) ainsi que l'ensemble des partenaires de mise en œuvre et les administrations publiques impliquées.

**3. Le Ministère du Plan de la Statistique et de l'Intégration Régionale (MP-SIR)** à travers l'Unité de Gestion du Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo), invite les candidats intéressés, éligibles et qualifiés, à présenter leur candidature en vue de la fourniture des services de ce poste.

### 4. Les dossiers de candidature doivent être constitués comme suit :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum vitae (CV) actualisé et indiquant clairement les informations sur les expériences et les compétences en rapport avec la mission (mentionnant les qualifications et expériences pertinentes pour la mission, description des tâches réalisées dans des missions similaires) ;
- Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes et certificats ;
- Une copie des contrats ou des attestations de bonne fin pour les prestations antérieures ;
- Les références des anciens employeurs.

*NB : seules les missions approuvées (attestées) seront prises en compte dans l'évaluation.*

### 5. Profil du poste

- Le/la Spécialiste en Communication devra présenter le profil suivant :
- avoir au moins un diplôme d'étude supérieure (BAC + 3) en sciences de la communication, journalisme, droit, NTIC ou équivalent ;
  - avoir une expérience professionnelle pertinente d'au moins de 3 ans dans les métiers de communication ;
  - avoir de bonnes connaissances de l'outil informatique en général, notamment des outils du Pack Office (Word, Excel, PowerPoint, Outlook), du design (Adobe Illustrator, Photoshop, InDesign), de la création de sites internet (Dreamweaver, Typo 3) et de publications dans les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram, etc.) ;
  - avoir des aptitudes de travail en équipe, dans un milieu multiculturel et sous pression ;
  - avoir une parfaite maîtrise du français et de bonnes compétences en communication écrite et orale, notamment pour assurer la modération d'ateliers ;
  - avoir une expérience de travail avec les Partenaires techniques et financiers

(Banque mondiale, AFD, etc.) serait un atout ;

-avoir une connaissance des logiciels de montage des vidéos serait un atout.

Les candidatures féminines sont encouragées.

*NB: Tous les candidats fonctionnaires doivent noter que dans l'éventualité qu'ils sont retenus, ils ne pourront être recrutés qu'à condition qu'ils puissent prouver et/ ou justifier qu'ils sont soit détachés ou mis en disponibilité par la fonction publique, et s'engagent individuellement dans le cadre de contrats de consultants individuels. Sauf dans le cadre des exceptions prévus par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus, conformément à la loi. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, et/ou avant la fin de la première année du contrat.*

### 6. Durée de la mission

La durée de la mission est de douze (12) mois, renouvelable dans les limites de la durée du projet après évaluation annuelle des performances. Le poste est basé à Brazzaville avec des déplacements fréquents dans les zones d'intervention du projet.

### 7. Processus de sélection

La sélection du Candidat se fera en accord avec les procédures définies dans le règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement des projets de la Banque mondiale.

Les Candidats seront recrutés sur la base de leurs qualifications académiques, de leurs expériences professionnelles pertinentes et de leurs capacités à réaliser la mission. Le recrutement sera effectué en 2 phases :

- Une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour la mission au regard de l'analyse des dossiers reçus ;
- Une phase de sélection par un interview de chacun des candidats présélectionnés sur la liste restreinte. Afin de retenir le candidat correspondant le mieux au profil attendu du poste en objet.

Les candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des Termes de Référence (TDRs) du poste à travers l'adresse e-mail suivante : [candidatures.proclimat@gmail.com](mailto:candidatures.proclimat@gmail.com) ou à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00.

Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat), dans l'enceinte du Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC), à Brazzaville, Camp Clairon, Case A2, Avenue Maréchal LYAUT, Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo.

### 8. Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures devront être envoyés à l'adresse e-mail suivante: [candidatures.proclimat@gmail.com](mailto:candidatures.proclimat@gmail.com) au plus tard le 16 février 2024 à 14 heures 00. Veuillez préciser en objet le titre du poste et le nom du candidat. Les dossiers remis en retard ne seront pas acceptés.

Fait à Brazzaville, le 31 janvier 2024

**Le Coordonnateur**  
**Mexans Sosthène MAYOUKOU**

## AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE NOUVELLE NSIA ASSURANCES PAR SUITE DE LA FUSION ABSORPTION DE LA SOCIETE NOUVELLE NSIA ASSURANCES PAR LA SOCIETE NSIA ASSURANCES

CABINET DE MAITRE BINGOUBI BENOIT

Avocat à la Cour

538, rue Sounda, Plateau des 15 ans, Croisement des avenues de 16ème et Loutassi, Brazzaville

Tél. 05 528 41 35

bingoubibenoit65@gmail.com

Fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2023 de Nouvelle NSIA Assurances («la Société») anciennement dénommée SANLAM Assurance Congo, les Actionnaires ont:

- approuvé dans toutes ses dispositions le projet de fusion et ses annexes (approbation des apports, de leur évaluation et de leur rémunération) signé le 31 octobre 2023 avec la société NSIA Assurances, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 5 500 450 000 FCFA, dont le siège social est sis à Brazzaville – République du Congo 1, Avenue Foch, Angle

Rue du Sergent Malamine, BP: 1151 Brazzaville, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro 04-M-676, aux termes duquel la société Nouvelle NSIA Assurances a fait apport à titre de fusion à la société NSIA Assurances de la totalité de son patrimoine moyennant la création par la société NSIA Assurances de 312 873 actions d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune, entièrement libérées;

- pris acte, que par le seul fait et à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital de la société NSIA Assurances destinée à rémunérer la transmission du patrimoine de la société Nouvelle NSIA Assurances, la société Nouvelle NSIA Assurances se trouve dissoute de plein droit, sans liquidation.

Deux exemplaires originaux timbrés et enregistrés du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **29 décembre 2023** ont fait l'objet de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 16 janvier 2024, sous les numéros **CG-BZV-01-2024-D-00025** et **CG-BZV-01-2024-D-00026**.

Radiation de la société Nouvelle NSIA Assurances du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville le **1<sup>er</sup> février 2024** sous le numéro **CG-BZV-01-2022-R-00332**.

*Pour Avis*

**Maître BINGOUBI Benoit**

## AVIS DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE NOUVELLE NSIA ASSURANCES CONGO PAR LA SOCIETE NSIA ASSURANCES

CABINET DE MAITRE BINGOUBI BENOIT

Avocat à la Cour

538, rue Sounda, Plateau des 15 ans, Croisement des avenues de 16ème et Loutassi, Brazzaville

Tél. 05 528 41 35

bingoubibenoit65@gmail.com

Fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2023 de NSIA Assurances, («la Société»), les Actionnaires ont:

- approuvé dans toutes ses dispositions le projet de fusion et ses annexes (approbation des apports, de leur évaluation et de leur rémunération) signé le 31 octobre 2023 avec la société Nouvelle NSIA Assurances Congo, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de 4 510 000 000 FCFA, dont le siège social est sis au Rond-Point City Center, Avenue du Camp, Immeuble CNSS, Brazzaville, République du Congo, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro n°079/MEFB99-CAB;

- approuvé la transmission universelle du patrimoine de la société Nouvelle NSIA Assurances Congo [Ex SANLAM Assurances (Congo)] ainsi que l'évaluation qui en a été faite, la valeur nette du patrimoine ainsi transmis s'élevant à trois milliards cent vingt-huit millions sept cent trente-six mille sept cent trente-sept (3 128 736 737) FCFA;

- approuvé la rémunération de ces apports selon un rapport d'échange de zéro virgule soixante-neuf (0,69) action de la société NSIA Assurances pour une (01) action de la société Nouvelle NSIA Assurances Congo et l'augmentation de capital qui en résulte.

- augmenté le capital de la Société d'un montant de trois milliards cent vingt-huit millions sept cent trente mille (3 128 730 000) FCFA, pour être porté de cinq milliards cinq cent millions quatre cent cinquante mille (5 500 450 000) FCFA à huit milliards

six cent vingt-neuf millions cent quatre-vingt mille (8 629 180 000) FCFA par la création de trois cent douze mille huit cent soixante-treize (312 873) actions de dix mille (10 000) FCFA de valeur nominale chacune;

Deux exemplaires originaux timbrés du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **29 décembre 2023** et du traité de fusion signé le 29 décembre 2023, enregistrés les **09 et 19 janvier 2024**, ont fait l'objet de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville les **16 janvier** et **1<sup>er</sup> février 2024**, respectivement sous les numéros **CG-BZV-01-2024-D-00025**, **CG-BZV-01-2024-D-00026** et **CG-BZV-01-2024-D-00054**.

*Pour Avis*

**Maître Benoit BINGOUBI**

MUSIQUE

# Makhalba Malecheck s'illustre dans «Mabe na ngai»

A travers ce produit déjà en diffusion sur les plateformes de téléchargement, sur Trace urbaine et sur Radio France internationale, le rappeur congolais Makhalba Malecheck (Junior Serge Elion Nkou, à l'état-civil) évoque ce qui semble être la réalité dans l'univers de l'industrie musicale et sa vérité vécue depuis des années.

Dans un style musical qui lui est propre, avec des textes pertinents, Makhalba s'illustre aussi par sa grande gueule. Il ne recule devant rien et surmonte les obstacles avec beaucoup d'intelligence. "Mabe na ngai" (Mon mal en français) lui permet de peindre l'ingratitude des hommes face aux biens faits. «Depuis des années ba bundisa ngai», chante-t-il. Ce couplet est une réponse à tous ses détracteurs qui pensent qu'il est à l'origine de leurs malheurs. Pour ses sonorités bantoues authentiques et le contenu du message émis, cette chanson accroche plus d'un mélomane et ne cesse de recevoir des louanges depuis sa sortie. "Mabe na ngai" est également une philosophie, une réalité de tout humain et même des animaux, donc, la réalité de la nature. Ce n'est



La pochette de l'album

pas seulement un titre qui veut dire mon mal, mais qui montre à chacun que le monde se focalise beaucoup plus sur le pire de ce que tu fais et non le bien que tu as apporté. «C'est comme je l'ai toujours dit, pour un seul mal, on oublie mille biens. Je fais comprendre aux gens qui vivent la même réalité tous les jours.



Le rappeur congolais Makhalba Malecheck

Je demande par cette chanson que les gens soient vrais avec eux-mêmes et qu'ils voient la réalité en face», explique l'artiste. Avec sa voix, Makhalba Malecheck impressionne, il s'impose sur la scène du rap, du reggae et RNB. Sa façon de se tenir sur scène sont autant d'ingrédients qui le mettent en exergue. "Mabe na ngai" est déjà un succès, il est en train de percer le marché du disque national et africain. La chanson allie joie et espoir, rap et rumba, elle montre les efforts de

l'artiste à s'inscrire dans la pure tradition musicale. A travers cette œuvre musicale, le rap national peut encore espérer et avancer. C'est en 2009 à Casablanca, au Maroc, que Makhalba Malecheck a débuté sa carrière. En 2010, il revient à Brazzaville et intègre le collectif com1 uni. En 2013, avec l'un de ses amis, il ouvre un studio d'enregistrement "Boost Da Music". En 2014, il sort son premier album "Bible fétiche" qu'il produit et distribue en indépendant. Cette œuvre lui a valu le Prix du meilleur album hip hop en 2014 au Beat street Awards au Congo. Peu après, il sort le single «Rap a pomba», titre qui le propulse davantage et lui permet de monter sur la scène du FESPAM.

Alain-Patrick MASSAMBA

SENEGAL

# Sadio Mané a convolé en justes noces avec Aïssata Tamba

L'international sénégalais de football, Sadio Mané, s'est officiellement marié le dimanche 7 janvier, discrètement, à six jours de l'ouverture de la CAN en Côte d'Ivoire. L'épouse de l'attaquant des Lions de la Teranga est jeune, elle est âgée de 18 ans.



Sadio Mané et son épouse Aïssata Tamba

Sadio Mané vient donc de quitter définitivement le cercle des célibataires en épousant dans la tradition musulmane la jeune Aïssata Tamba dans un quartier de Dakar. Un mariage qui n'a vu que la présence stricte des deux familles respectives des mariés. Avant de convoler en justes noces, rien n'avait filtré sur la femme de l'attaquant des Lions de la Teranga.

L'épouse du numéro 10 sénégalais (32 ans) est en classe de Terminale à Dakar. Elle est la fille d'un riche architecte sénégalais du nom de Madou Tamba, très respecté dans la ville de Ziguinchor, dans la région de Casamance, proche du village natal de Sadio Mané. Sadio Mané a laissé le temps s'écouler pour observer et attendre l'âge de la maturité. Comme son époux, l'épouse de l'enfant de Bambali est très discrète sur sa vie privée comme Sadio Mané. Avec nos meilleurs vœux!

A.P. MASSAMBA

JOURNEE DE LA CULTURE AFRICAINE

## Les deux Congo ont célébré la cinquième édition

Désignées «Capitales africaines de la culture 2024-2025» par les Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLUA), Brazzaville et Kinshasa ont commémoré ensemble la 5<sup>e</sup> Journée mondiale de la culture africaine et afro-descendante (JMCA), le 24 janvier, à Brazzaville.



De g à dr: Dieudonné Bantsimba, Catherine Kathungu Furaha, Juste Désiré Mondélé...

Décritee par l'UNESCO lors de la 40<sup>e</sup> session de sa conférence générale en 2019, la Journée mondiale de la culture africaine et afro-descendante est devenue, tous les 24 janvier, l'occasion de célébrer les nombreuses cultures dynamiques du continent africain et des diasporas à travers le monde. L'évènement contribue également à promouvoir le respect de la diversité culturelle, de la créativité humaine, du patrimoine mondial et du dialogue mutuel. Au plan national, cette cinquième JMCA a été placée sous le signe de «La culture

africaine comme levier de développement et de paix». Pour la ministre Lydie Pongault, l'Afrique, berceau de l'humanité, donc de toutes les civilisations quelles qu'elles soient, a su garder à travers les âges un fond culturel qui a résisté à l'usure du temps. La ministre Catherine Kathungu Furaha a rappelé que «nous ne pouvons construire l'Afrique que nous voulons

qu'avec la culture, l'art et les patrimoines». Cette célébration a aussi donné lieu à la présentation du logo «Brazzaville et Kinshasa, capitale africaine de la culture 2024-2025» par Celpa Diakiese, directrice générale de l'agence créative Power service.

Alain P. MASSAMBA

LIVRE

## «Les nodules de l'âme», le coup d'essai poétique d'Eustache Marius Otieli

Une œuvre dans un style hors du commun: l'écrivain propose une vision d'analyse du bien et du mal. «Les nodules de l'âme» est un recueil de poèmes de 130 pages publié en janvier dernier à Vérone éditions. Eustache Marius Otieli y dit que la vie se doit d'être vécue et avec elle, la poésie.



L'écrivain Eustache Otieli

Passionné de littérature et de philosophie, Eustache Marius Otieli est un écrivain et officier ministériel du Congo. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont «Les nodules de l'âme», son coup d'essai poétique. Dans son nouveau livre, l'auteur nous amène sur la terre ferme en contemplant sa beauté. Il suggère des émotions par la fusion des sons qui sont recouverts par les harmonies du terroir. Eustache Marius Otieli se plonge



La couverture du livre

dans des mélodies qui explorent l'humain dans toute sa beauté afin d'accorder du prix d'esthétique de raffinement moral. "Nullité revendiquée"; "De l'Indigestion"; "La Lune nouvelle"; "Face à la Mer"; "Malédiction"; "Rêve du Non-Etre". Tels sont entre autres poèmes qu'on trouve dans la nouvelle œuvre

de l'écrivain congolais. Dans laquelle il a également rendu hommage aux grands écrivains de la République du Congo en reprenant et arborant leurs romans comme "L'Ante-Peuple" et "La Vie et Demi" de Sony Labou Tansi. Achat du livre en ligne.

Madocie Déogratias MONGO

**Maître Léole Marcelle KOMBO**  
Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers  
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718  
Pointe-Noire, République du Congo

### ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE MINERVE TECH CG

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 12 Décembre 2023, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 15 Décembre 2023, sous le folio 238/35 N°9129, il a été constitué une Société à Responsabilité Limité Unipersonnelle (SARLU) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

**Dénomination:** MINERVE TECH CG;  
**Forme:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;  
**Capital:** Un million (1000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA;  
**Siège social:** Camp 31 Juillet Immeuble SPI, derrière la pharmacie du camp 31 Juillet, Centre-Ville, Pointe-Noire, République du Congo;

**Objet:** La société a pour objet, en République du Congo: - Etude et réalisation de travaux en NTIC; Intégration et

exploitation des solutions de paiements; Intégration et distribution des services à valeur ajoutée (SAV); Prise, acquisition, exploitation ou cession de tous procédés ou brevets concernant ces activités; Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seul, soit avec des tiers, par voie de création de société nouvelle, d'apport, de fusion, de société en participation ou prise de daton en location ou de gérance de tous biens ou de droit autrement.

**Durée:** Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;

**Gérant:** Madame Damauriane Aimée TCHICAYA TADILA.  
**RCCM:** CG-PNR-01-2023-B13-00246.

Pour insertion légale,  
Maître Léole Marcelle KOMBO.

**Maître Léole Marcelle KOMBO**  
Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers  
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718  
Pointe-Noire, République du Congo

### ANNONCE LEGALE SOCIETE CENTURION LOGISTICS

Société à Responsabilité Limitée au capital de F. CFA: 1 000 000  
Siège social: Immeuble BSCA Bank, au 10ème étage (joutant le complexe scolaire Anne Marie Javouhey à Brazzaville) entre le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO et l'Avenue de l'Amitié, Brazzaville, République du Congo.  
RCCM: CG-PNR-01-2023-B12-00232

### NOMINATION DU CO-GERANT-TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL-EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire, en date du 15 Janvier 2024, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 17 Janvier 2024, sous le folio 012/16 N°068, l'associé a pris les décisions suivantes:

**Nomination du co-gérant:** Monsieur Rosian Homere BOUKAKA NZONGANA est nommé en qualité de co-gérant.

**Transfert du siège social:** Le siège social est désormais fixé au: 3ème étage de l'immeuble LINCOLN, Avenue Charles de Gaulle, Pointe-Noire, République du Congo.  
**Extension de l'objet social:** La société a pour objet: Transport: Terrestre, Fluvial, Ferroviaire et Aérien; Logistique.

**Dépôt légal:** Le procès-verbal a d'abord été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 18 Janvier 2024, sous le dépôt n°CG-BZV-01-2024-D-00030 et mention modificative a été portée au RCCM à la même date, puis il a été enregistré au greffe du Tribunal de Pointe-Noire, en date du 22 Janvier 2024, sous le numéro CG-PNR-01-2024-B-00048, la société est désormais immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2023-BZR-00232.

Pour insertion légale,  
Maître Léole Marcelle KOMBO.

FOOTBALL/ CAN-COTE D'IVOIRE 2024

# Qui tirera son épingle du jeu ?

La finale de la 34e Coupe d'Afrique des nations de football se dispute ce dimanche 11 février à Abidjan. On ne sait pas ce qui va se passer, mais l'on sait que le futur vainqueur ajoutera une autre ligne à son palmarès dans cette compétition. Car les quarts de finale ont accouché de demi-finales de gradés: Nigeria et Afrique du Sud d'un côté, RDC et Côte d'Ivoire de l'autre, tous ayant été sacrés une ou plusieurs fois.

Les protagonistes redoutaient ces quarts de finale, dans la mesure où, comme les huitièmes de finale, ils sont une impitoyable présélection sur le chemin de la consécration. D'émouvants quarts de finale pour les uns, malheureux pour les autres. Les plus fûtes avaient vite trouvé la réponse. Vendredi 2 février au Stade Olympique Alassane Ouattara



Les Nigériens ont joué les demi-finales de la CAN pour la seizième fois

à Abidjan, le premier quart de finale a qualifié comme on l'attendait le Nigeria aux dépens de l'Angola (1-0). Dans l'autre quart de finale du jour logé à Abidjan, mais au Stade Félix Houphouët Boigny, la RDC a dû puiser dans sa réserve pour écarter la Guinée (3-1). Après avoir égalisé, c'est au

cours de la deuxième période de jeu qu'elle a fait la différence en inscrivant deux buts de plus, ruinant du coup les espoirs des Guinéens qui avaient pourtant ouvert le score. Le stade de Yamoussoukro proposait, samedi 3 février, le troisième quart de finale. Pays hôte, la Côte d'Ivoire a

relevé avec brio le défi. Il a cependant balbutié, couru après l'égalisation, pour n'y parvenir qu'à la dernière minute du temps réglementaire (1-1). L'égalisation ouvrait la porte de la prolongation. Une prolongation intensément vécue. Elle produisait le but attendu par tout un peuple subitement libéré d'un long suspense, là aussi à la dernière minute. Des miraculés, décidément, ces Ivoiriens! Le dernier quart de finale, à Bouaké, a promu l'Afrique du Sud en demi-finales aux dépens du Cap-Vert (0-0 et 2 tirs au but à 2). Ainsi, les demi-finales ont mis en lice, mercredi 7 février, le Nigeria et l'Afrique du Sud à Abidjan, puis la Côte d'Ivoire et la RDC à Bouaké. Elles ont donné les finalistes qu'attendait la 34e Coupe d'Afrique des nations.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

FOOTBALL/LIGUE 1

## L'AC Léopards n'a pas craqué !

Leader depuis plusieurs journées, l'AC Léopards de Dolisie ne s'est pas essouffé. Il a résisté et vire en tête du championnat national d'élite Ligue 1. Superbement renforcés à l'inter-saison, les Fauves du Niari entraînés par Hugues Ondina ont écrasé la première partie du championnat d'un niveau moyen.

On en disputait le week-end dernier la treizième et dernière journée. Mais ce n'est pas la fin de la phase aller. Le championnat traîne les pieds, un match remis (AS Cheminots-Diables-Noirs) reste à disputer ce dimanche 11 février au Complexe sportif de Pointe-Noire. C'est seulement après qu'on tournera définitivement la page de mi-saison. En attendant, l'AC Léopards peut souffler. Bien que bousculé par l'Inter Club dimanche 4 février au Stade Massamba-Débat, il a ouvert le score par Bersyl Obassi (86e) avant de concéder l'égalisation (1-1) par Amour De Zingoula (88e), alors qu'il croyait la partie déjà gagnée. En dépit de ce faux pas, son leadership, on l'a dit, est intact.

A deux points des Fauves du Niari, l'Inter Club tient aussi la route, bien que rejoint au classement par le champion en titre, AS Otohô, victorieux auparavant de l'AS Végas (2-0) sur la même pelouse, grâce à Amour Loussoukou (4e) et Cruz Ndong (44e). Les militaires comptent sur leur force morale qui est en train de faire la différence depuis l'arrivée de Cédric Nanitélamio à la tête de leur staff technique.

Autre fait marquant : le CARA, vainqueur du V.Club-Mokanda (1-0, but de Rox Oyo Thoury), vendredi 2 février à Massamba-Débat, a relevé la tête après un début de cham-



Les Fauves du Niari, champions de la mi-saison

pionnat catastrophique. On n'en attendait pas plus des "Rouge et noir". Il en est de même pour l'AS Cheminots venue arracher trois points précieux (victoire par 1-0, but de Nkounkou-Maléka, 51e) aux dépens de l'Etoile du Congo, le lendemain sur la même pelouse.

Quant aux Diables-Noirs, tenus en échec par FC Kondzo (2-2) samedi 3 février à Massamba-Débat, alors qu'ils menaient 2-1 à quelques minutes du coup de sifflet final, ils désespèrent leur public par leur parcours en dents de scie. Et lorsque l'équipe ne tourne

pas, on limoge l'entraîneur, puis le président... Une note un peu sombre pour clôturer ce tour d'horizon du championnat : l'arbitrage quelque peu contesté à certains moments chauds.

Jean ZENGABIO

**Résultats :** AS BNG-FC Nathaly's (1-0), CARA-V.Club-Mokanda (1-0), Etoile du Congo-AS Cheminots (0-1), FC Kondzo-Diables-Noirs (2-2), AS Végas-AS Otohô (0-2), Inter Club-AC Léopards (1-1), JST-AS JUK (0-0)  
**Classement officieux :** 1. AC Léopards (27 points). 2. Inter

### Ils nous ont quittés

La maladie ne laisse pas de répit au monde sportif congolais. Deux anciens footballeurs sont décédés ces derniers jours à Brazzaville, loin des clameurs du stade. D'abord Charlemagne Kouvouama "Magni", ancien sociétaire de Télé-Sport et des Diables-Noirs de Brazzaville, notamment. Il s'est éteint dans la nuit du mardi 23 au mercredi 24 janvier 2024 à Brazzaville. Ex-sélectionneur des Diables-Rouges et membre de l'actuelle Direction technique de la FECOFoot, Camille Ngakosso s'est éteint lui aussi, le 28 janvier 2024 au CHU de Brazzaville. Il n'a pas moins marqué son passage comme joueur, travailleur infatigable et ratisseur de ballon au milieu de terrain d'Inter Club et de l'équipe nationale. Aux parents éplorés, nous adressons nos sincères condoléances.

BASKET-BALL

## Rancy Kotha plaide pour la construction d'un gymnase à Pointe-Noire

Après avoir remporté la treizième édition de la coupe du Congo de basket-ball (seniors hommes) le 29 décembre dernier, Rancy Kotha, coach de Black Lion, dresse le bilan de son club. Dans l'interview qu'il nous a accordée, il plaide pour la construction d'un gymnase à Pointe-Noire.

\*Comment se présente votre bilan?

\*\*En huit ans d'existence, nous pouvons dire que notre bilan est globalement positif. Au plan départemental, nous sommes champions de la discipline, toutes catégories. Nous avons trois titres de champion national avec un doublé (2022 et 2023) de la Coupe du Congo. Loin de dormir sur nos lauriers, nous allons continuer à travailler comme les années passées pour que nous puissions toujours occuper une place de choix. Nous allons focaliser notre travail sur la formation des jeunes qui est la relève. Nous avons une équipe composée de jeunes de niveau international. S'ils disposent de moyens logistiques adéquats, ces jeunes peuvent aller loin. Mais hélas!

\*Hormis ce palmarès alléchant, j'imagine que tout n'est pas rose, n'est-ce pas?

\*\*Effectivement. Malgré nos multiples titres, le Congo est suspendu, depuis 2016, et ne peut prendre part aux compétitions internationales. Cet état de chose démotive les athlètes en première ligne et les dirigeants qui se dépensent sans compter. Nous appelons les autorités compétentes, notamment la Fédération congolaise de basket-ball à régler ce problème en toute urgence. N'ayant plus d'équipe nationale, il est pour nous difficile de nous identifier aux autres. Mon dernier cri de détresse est d'ordre structurel. Pointe-Noire, ville pétrolière, n'a pas d'espace couvert, ni de gymnase pour pratiquer le sport. Alors que Brazzaville en compte plusieurs. Les choses évoluent dans le temps et dans l'espace. Il faut y penser, dans un délai raisonnable. Il est blâmable, de nos jours, de pratiquer le sport dans la rue, en plein 21e siècle, le sport de haut niveau.

Propos recueillis par Equateur Denis NGUIMBI



Rancy Kotha



## ANNONCE OFFRE D'EMPLOI

Le Cabinet CIEL OUVERT, spécialisé dans l'assistance et conseil, recherche, pour le compte de son client, acteur majeur dans le secteur de l'Audit & Conseil, le Conseil Juridique et Fiscal :

**Un (1) Assistant Informatique (H/F) – Réf/N° COGF-AIT-173/24-01**

Pour connaître les détails de l'offre, veuillez consulter notre site web [www.cielouvertcg.com](http://www.cielouvertcg.com) dans la rubrique NEWS ou nos réseaux sociaux CIEL OUVERT :



<https://www.facebook.com/profile.php?id=61552347651482>



[https://www.linkedin.com/in/ciel-ouvert-895054296/?li\\_pi=urn%3Aali%3Apage%3Ad\\_flagship3\\_feed%3BZnbg15%2BPQKaysz%2FqLZgMEg%3D%3D](https://www.linkedin.com/in/ciel-ouvert-895054296/?li_pi=urn%3Aali%3Apage%3Ad_flagship3_feed%3BZnbg15%2BPQKaysz%2FqLZgMEg%3D%3D)

Merci de nous adresser votre candidature, en envoyant votre CV et lettre de motivation uniquement par courriel : [recrutement@cielouvertcg.com](mailto:recrutement@cielouvertcg.com)

**La date limite de réception des candidatures est fixée au 24 février 2024 à 17h30.**

Pour plus d'info, contactez-nous: (+242) 06 654 3340/04 074 4959 – [info@cielouvertcg.com](mailto:info@cielouvertcg.com)

ETATS GENERAUX DE L'EDUCATION NATIONALE...

# Une moisson abondante!

Officiellement lancés, ouverts et clôturés sous le haut patronage d'Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, Chef du Gouvernement - trois signes montrant fort bien l'implication personnelle de la plus haute autorité de l'exécutif du pays - les états généraux de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche (EGENFR) se sont déroulés du 23 au 29 janvier 2024, au palais des congrès, à Brazzaville, sous le thème général: «Engageons-nous fermement pour la transformation de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche en vue d'un avenir meilleur de notre jeunesse et du développement durable de notre pays, le Congo». Un événement historique d'importance, pour un tournant de la politique éducative en République du Congo.

Près de 600 personnes réparties dans trois panels adossés à trois avant-projets de lois portant "organisation du système éducatif", "orientation et programmation du développement scientifique et technologique", et "programmation budgétaire" y ont participé. L'expression désignée par «les Douze travaux d'Hercule» dans la mythologie gréco-romaine est liée à un héros appelé Hercule, célèbre pour avoir accompli une série de tâches difficiles: les «douze travaux d'Hercule». Nommé en fin d'année 2021 Haut-Commissaire à l'organi-

sation des états généraux de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche, par le Président de la République, Hellot Matson Mampouya a rendu honorablement sa copie, appréciée par le Premier ministre, lors de la cérémonie de clôture le 29 janvier 2024, dans la grande salle des palais des congrès pleine comme un œuf. Sa copie est un kit comprenant principalement: le rapport des EGENFR, la synthèse du rapport, le résumé exécutif, les 571 préconisations des EGENFR, les trois avant-projets de lois et un communiqué final de ces



Anatole Collinet Makosso



Hellot Matson Mampouya

assises nationales. Ils ont été accotés de trois motions: motion de soutien au Président de la République, motion de reconnaissance au Premier ministre, chef du Gouvernement, motion de félicitations à Hercule (Helot Matson Mampouya) pour la qualité du travail accompli et pour avoir réussi la mission qui lui a été confiée par le Président de la République, Chef de l'Etat, et d'un mot de participant. Hellot

Matson Mampouya a présenté un bilan positif. Des moments forts ont marqué le déroulement de ces assises nationales. On peut citer: la communication scientifique du Pr. Slim Khalbous, Recteur de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF); les messages des douze préfets des départements; le message de la diaspora France-Europe; la remise des attestations aux 600 participants

et la chanson du jeune Caleb sur l'importance des langues nationales qui mériteraient d'être enseignées dès l'école primaire au lieu d'attendre l'Université. Des partenaires clé au développement du Congo, l'UNICEF et l'UNESCO en l'occurrence, se sont réjouis de la réussite de ces assises de l'Education. Les EGENFR étaient le chaînon manquant dans le discours sur l'état de la nation prononcé le 28 novembre 2023 par le président Denis Sassou Nguesso, en tant que vaste chantier cristallisant multiples attentes et nombre d'espoirs. Ce qui expliquerait en partie que l'année 2024 ait été décrétée par le Chef de l'Etat, année de la jeunesse. Et, il ne fait point de doute que cette instruction ferme du Président de la République a accéléré l'organisation des assises nationales des EGENFR. Clôturant les travaux de ces assises nationales, Anatole Collinet Makosso a pris l'engagement de traduire en actes, avec le Gouvernement de la République, les avant-projets de lois et les préconisations des états généraux de l'éducation

nationale, de la formation et de la recherche. Les Etats généraux de l'éducation, indépendamment du parfum politique qui les entoure, paraissent avoir eu de l'importance par leur préparation et leur organisation réussies qui ont permis de définir et de jeter les bases, perfectibles au demeurant, de ce que devra être l'avenir de l'éducation, en choisissant la "route des temps nouveaux". Une preuve qu'il y aura toujours des hommes et des femmes qui inciteront l'histoire à sortir de sa logique paresseuse ou fatale. Il y aura toujours des sentinelles aux créneaux guettant sans défaillance les signes d'une aurore, d'un renouveau de la vie, d'une nouvelle genèse pour le système éducatif congolais et partant, pour le Congo. Le mérite des initiateurs de ces EGENFR, tout comme des participants, est d'avoir pris conscience des conditions nouvelles dans lesquelles se pose et se posera de plus en plus le problème crucial de l'éducation et de la formation au Congo. Reste à l'Exécutif de réussir la mise en œuvre des conclusions et recommandations de ces assises, pour ouvrir grande la porte de l'espoir, c'est-à-dire la possibilité d'accéder à un système éducatif performant pour les générations à venir. Le plus tôt serait le mieux.

Viclaire MALONGA

## Publication d'un document synthèse sur l'évolution soixantenaire du développement économique

Le Ministère de l'Economie et des Finances, a publié un document synthèse de près de 300 pages résumant l'évolution du développement économique, social et environnemental des soixante-cinq années d'existence du Congo.

Depuis la proclamation de la République, le 28 novembre 1958, suivie de l'accession du pays à l'indépendance le 15 août 1960, la marche du Congo pour la consolidation de sa souveraineté et son développement socio-économique et culturel s'est avérée longue, et parfois émaillée de crises multiformes, mais aussi d'embellies économiques. L'initiative d'en décrire le parcours a été confortée par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, lors de son message sur l'état de la Nation, le 28 novembre 2022, devant le Parlement réuni en congrès, en ces termes: «... C'est l'opportunité, pour les générations actuelles, de jeter un nouveau regard figé dans le temps et un coup d'œil sur les grands repères d'évolution de la République, pour apprécier le travail accompli en vue de transformer et moderniser notre pays».

Le «Bilan (1958-2023) et perspectives de développement économique, social, culturel et environnemental», est une réponse au message du président de la République à saisir les moments importants et à transmettre le flambeau du feu sacré à ceux qui n'ont aucun vécu de cette saga collective. Ce document s'inscrit également dans l'optique de fournir de la matière en vue d'évaluer des politiques publiques. Il présente les évolutions les plus marquantes, en termes de cadre juridique et d'actions phares réalisées durant les soixante-cinq années d'existence de la république du Congo, et en soixante-trois ans d'indépendance, tout en esquissant les perspectives, à travers des thématiques aussi variées que la dynamique agricole, l'éducation, les finances publiques, les infrastructures, la diversification de l'économie, la culture, etc.



Jean-Baptiste ONDAYE



### Quel est donc le bien fondé de cet ouvrage ?

Le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Jean-Baptiste ONDAYE, qui en est l'initiateur, espère que cet ouvrage de partage autour de notre patrimoine, remplira, tant soit peu, sa double vocation: servir de document de référence aux chercheurs, aux investisseurs, aux étudiants et à l'ensemble des Congolais, mais aussi éclairer les actions futures, en termes de politiques à mettre en œuvre, en vue du mieux-être de chacun et de tous.



### Où s'en procurer ?

Le document, en distribution gratuite, est disponible: 1- Au Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances, 5<sup>e</sup> étage, département des relations publiques; 2- Au Centre National d'Informations Economiques et de Conseils en Gestion, avenue Charles de Gaulle, derrière la BDEAC, marché plateau ville.

# Les MUCODEC et Vous.

## COMMUNIQUE AGO 2024

La Fédération des MUCODEC informe ses aimables sociétaires de la tenue des Assemblées Générales Ordinaires des Caisses Locales MUCODEC de l'ensemble du réseau, du 19 février au 04 mars 2024.

A cet effet, les sociétaires sont invités à retirer dès à présent leurs convocations dans leurs caisses locales respectives. Toutefois, en raison du nombre limité de places, seuls les premiers sociétaires à les retirer auront accès à la salle de session.

Ci-dessous le calendrier des AGO des caisses locales du réseau MUCODEC :

Caisse MUCODEC	Date	Heure	Lieu	Caisse MUCODEC	Date	Heure	Lieu
CCF	19 février 2024	14 heures	Fédération des MUCODEC	Madingou	23 février 2024	14 heures	Salle du Conseil Départ.
Djambala	19 février 2024	14 heures	Maison de la femme	Kinkala	24 février 2024	10 heures	Salle du Conseil Départ.
Tchikobo	19 février 2024	14 heures	Direction régionale PNR	Owando	24 février 2024	14 heures	Salle de l'ENI
Mouyondzi	19 février 2024	14 heures	Maison Commune	Sibiti	24 février 2024	14 heures	Salle de la mairie
Makélékélé	20 février 2024	14 heures	Fédération des MUCODEC	Talangaï	26 février 2024	14 heures	Fédération des MUCODEC
Gamboma	20 février 2024	14 heures	Bar Maison blanche	Makoua	26 février 2024	14 heures	Salle du Cercle Culturel
Grand - marché	20 février 2024	14 heures	Direction régionale PNR	Fond Tié-tié	26 février 2024	14 heures	Direction régionale PNR
Nkayi	20 février 2024	14 heures	Salle polyvalente de Saris	Ouenzé	27 février 2024	14 heures	Fédération des MUCODEC
Plateau des 15 ans	21 février 2024	14 heures	Fédération des MUCODEC	Ngombé	27 février 2024	18 heures	Siège du Comité du village
Oyo	21 février 2024	14 heures	Salle de la CRF	Tchimbamba	27 février 2024	14 heures	Direction régionale PNR
Tié-tié Centre	21 février 2024	14 heures	Direction régionale PNR	Poto-Poto	28 février 2024	14 heures	Fédération des MUCODEC
Mouana-nto	21 février 2024	14 heures	Salle polyvalente de Saris	Ouessou	28 février 2024	14 heures	Ecole Catholique (Salle Polyv.)
Moungali	22 février 2024	14 heures	Fédération des MUCODEC	Mvou-mvou	28 février 2023	14 heures	Direction régionale PNR
Ewo	22 février 2024	14 heures	Salle du Conseil Départ.	Bacongo	29 février 2023	14 heures	Fédération des MUCODEC
Loandjili	22 février 2024	14 heures	Direction régionale PNR	Pokola	29 février 2024	16 heures	Salle de la Mairie
Dolisie	22 février 2024	14 heures	Salle de l'ENI	Brazza-centre	1 <sup>er</sup> mars 2024	14 heures	Fédération des MUCODEC
La Gare	23 février 2024	14 heures	Fédération des MUCODEC	Impfondo	02 mars 2024	14 heures	Salle du Conseil Départ.
Boundji	23 février 2024	14 heures	Salle de la mairie	Mindouli	02 mars 2024	14 heures	Salle Sir MOUG
Centre-ville PNR	23 février 2024	14 heures	Direction régionale PNR	Tsiémé	04 mars 2024	14 heures	Fédération des MUCODEC
				Mossaka	04 mars 2024	14 heures	Salle de la Mairie

**NB: La convocation vous sera exigée à l'entrée.**



Encore plus proche de vous !